



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/09/2018

Dossier complet le :
03/10/2018

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-1518

1. Intitulé du projet

Préservation de la qualité de la ressource en eau souterraine par le remplacement d'un forage agricole défectueux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REFRESCO France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

THORAVAL Frédéric (Directeur du site)

RCS / SIRET

32802418700010

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 27.a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent dossier concerne la déclaration préalable à la réalisation de travaux d'un nouveau forage, des pompages d'essai et des prélèvements destinés à se substituer au forage agricole existant actuellement exploité par le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID). Ce captage a été créé en 1986 et est nommé RANCONNET-LAYAT (BSS001XLRY, anciennement n°07944X0046/F).

Bien que délivrant une eau d'excellente qualité, la ressource en eau exploitée et surveillée par REFRESCO sur le site de Margès (26) présente depuis plusieurs années un bruit de fond en nitrates (NO₃). Une étude spécifique détaillée du contexte hydrogéologique local et des ouvrages du secteur a identifié que ce forage agricole puisse, a priori, être à l'origine de cette contamination.

En effet, l'analyse de sa coupe technique a mis en évidence que sa hauteur cimentée à l'extrados des tubages apparaît insuffisante permettant, par conséquent, des transferts verticaux de contaminants de la surface vers la nappe.

4.2 Objectifs du projet

Dans une démarche volontariste forte de préservation de la ressource en eau de la part de REFRESCO, les travaux envisagés concernent le déplacement du point de prélèvement par la réalisation d'un nouveau forage d'une profondeur prévisionnelle de 60 m disposant d'une hauteur cimentée plus importante afin d'assurer une protection optimale de la ressource en eau. Ce captage de remplacement devra permettre de prélever un débit horaire de pointe identique à l'existant (60 m³/h) et sans augmenter le volume annuel autorisé de 50 000 m³/an.

Par ailleurs, l'ancien forage (BSS001XLRY, anciennement n°07944X0046/F) sera définitivement condamné et comblé dans les règles de l'art afin de stopper les phénomènes de transfert de nitrates (NO₃) vers la nappe profonde. Ces travaux seront réalisés conformément aux exigences réglementaires en vigueur et à la norme XF 999 d'avril 2007 à l'issue des travaux de réalisation du nouvel ouvrage (fin des essais de pompage).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- phase n°1 : réalisation et équipement du forage de remplacement
- phase n°2 : pompages d'essai pour en valider la productivité
- phase n°3 : raccordement hydraulique au réseau d'irrigation
- phase n°4 : abandon par comblement du forage actuel

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il est par ailleurs précisé que le projet consiste à réaliser le forage de remplacement entre décembre 2018 et mars 2019 selon le planning suivant :

- Saison d'irrigation 2018 (avril à octobre) : fin d'exploitation du forage RANCONNET-LAYAT ;
- Inter-saison : novembre à mars : réalisation du forage de remplacement et validation du fonctionnement sur le rés eau d'irrigation puis abandon par comblement du forage RANCONNET-LAYAT ;
- Saison d'irrigation 2019 (à partir d'avril à octobre) : mise en service du nouveau forage

Ainsi, à partir d'avril 2019, le prélèvement autorisé sera simplement déplacé sur le nouveau forage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration déposé le 09/07/2018 au titre de l'article L411- 1 (ex. article 131) du nouveau Code Minier (ordonnance n°2011-91 du 20/01/2011).

Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement relatif à la réalisation de travaux de forage des pompages d'essai et des prélèvements a été déposé le 30/08/2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage : 60 m Volume annuel du prélèvement : 50 000 m3/an Débit de pointe horaire attendu : 60 m3/h	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit : chemin de Ranconnet
Commune : 26260 Margès

Coordonnées géographiques¹

Long. 05 ° 01 ' 54 " E Lat. 45 ° 08 ' 01 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone Natura 2000 est présente sur le secteur d'étude, il s'agit de la Natura 2000 n° FR821675 « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère » classée selon la Directive Habitats. Elle est scindée en deux zones situées d'une part, à 1,4 km au Nord-Ouest et d'autre part, à 3 km au Sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remplacement du prélèvement existant sur le forage actuel, dans la nappe de la molasse Miocène du bas Dauphiné. Pas d'augmentation de prélèvement déjà autorisé, soit 50 000 m3/an et 60 m3/h (en pointe).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Du fait de l'existence du prélèvement avant la réalisation du nouveau forage, de son remplacement en vue d'éviter les phénomènes de transfert de nitrates afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau souterraine, de l'absence de zones naturelles majeures et/ou sensibles à proximité, le projet n'aura pas d'incidence sur son environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Le prélèvement est déjà en place va seulement être transféré sur un nouvel ouvrage, l'ancien devant être comblé conformément à la réglementation en vigueur. Toutes les mesures de protection seront mises en oeuvre lors de la réalisation et de l'exploitation de ce nouveau forage pour éviter tout risque de dégradation de la ressource.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : coordonnées du Maître d'Ouvrage Annexe 2 : documents cartographiques et étude des incidences éventuelles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MARGES

le, 30/08/2018

Signature

 **REFRES**
Julien

REFRESCO FRANCE
Site de Délivrance - Maintenance
2885 Route des Pangons
26260 MARGES
Tél. 04 75 45 44 44 - Fax 04 75 45 44 45
Siren 529 024 187 RCS Romans

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

REFRESCO France

Adresse du siège social

Numéro

2885

Extensio
n

Nom de la voie

Route des Pansons

Code postal

26 260

Localité

MARGÈS

Pays

FRANCE

Tél

04 75 45 44 44

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

POINT

Prénom

Julien

Qualité

Responsable projet REFRESCO France.

Tél

04 75 45 46 41

Fax

Courriel

Julien.Point @ refresco.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Exploitant: Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)

Contact: N. GUIBAUD Philippe

Email: plainederomans@siid.fr

Tel : 06 09 37 13 82

Projet de protection de la ressource
en eau

Remplacement du forage agricole
Ranconnet

Commune de « Margès » (26)

Annexes

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

REDACTION	DIFFUSION	
Rédigé par	Document	cerfa_14734-03_Annexes
M. VERNHES	Nombre de pages	34
	Diffusion le	30/08/2018

SOMMAIRE

I.	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....	4
II.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	4
III.	DOCUMENT D'INCIDENCES	10
III.1.	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	10
III.1.1.	<i>Topographie</i>	<i>10</i>
III.1.2.	<i>Hydrographie.....</i>	<i>10</i>
III.2.	CONTEXTE GEOLOGIQUE LOCAL.....	11
III.3.	CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE.....	13
III.3.1.	<i>Aquifères du secteur d'étude.....</i>	<i>13</i>
III.3.2.	<i>Piézométrie de la nappe de la Molasse Miocène</i>	<i>13</i>
III.4.	OCCUPATION DES SOLS.....	19
III.5.	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	19
III.6.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	21
III.7.	INVENTAIRE DES SITES POLLUES OU POTENTIELLEMENT POLLUES (BASOL).....	21
III.8.	INVENTAIRE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS, DEPOTS OU ACTIVITES DE SERVICE (BASIAS)	23
III.9.	ZONE D'EXTRACTION DE MATERIAUX (CARRIERES, MINES).....	24
III.10.	CIMETIERES	24
III.11.	RISQUES NATURELS	24
III.11.1.	<i>Risque Sismique.....</i>	<i>24</i>
III.11.2.	<i>Risque inondation.....</i>	<i>26</i>
III.11.3.	<i>Cavités souterraines abandonnées non minières.....</i>	<i>26</i>
IV.	COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION	26
IV.1.	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.....	26
IV.2.	SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX	27
IV.3.	ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE.....	27
IV.3.1.	<i>Zone Natura 2000</i>	<i>27</i>
IV.3.2.	<i>Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :.....</i>	<i>28</i>
IV.3.3.	<i>Zone de Répartition des Eaux.....</i>	<i>30</i>
IV.3.4.	<i>Périmètres de protection des captages.....</i>	<i>31</i>
V.	CONCLUSION	33

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du projet sur fond de carte routière (Source : Géoportail – Août 2018)	5
Figure 2 : Localisation du projet de remplacement du forage agricole sur fond de carte IGN (Source : Géoportail, Aout 2018).....	6
Figure 2- Localisation du projet de remplacement du forage agricole sur fond de photographie aérienne (Source : Géoportail, Aout 2018).....	7
Figure 3 - Localisation du projet de remplacement du forage agricole sur fond cadastral (Source : Serveur Cadastre.gouv.fr - aout 2018)	8
Figure 6 : localisation du forage de remplacement et du réseau d'irrigation.....	9
Figure 7 : photographie de la parcelle.....	9
Figure 5 : localisation du futur forage sur fond cadastral (source : Cadastre. Gouv – Août 2018)	10
Figure 11 : Ruissellements mensuels moyens de l'Herbasse à Clérieux (1969-2018).....	11
Figure 12 – Contexte géologique régional (Extrait de la feuille géologique n°795- Romans sur Isère).....	12
Figure 13 : Piézométrie générale de la nappe de la Molasse Miocène.....	14
Figure 14 : Carte de localisation des ouvrages recensés dans un périmètre de 3 km de rayon autour du site d'étude, sur fond de carte IGN.....	18
Figure 15 : Extrait du registre parcellaire 2012 sur photographie aérienne (Source : Géoportail – Août 2018)	19
Figure 16 : Réseau routier à proximité du projet (Source : Géoportail – Août 2018).....	20
Figure 17 : Localisation des ICPE recensées dans un rayon de 3 km autour du projet.....	22
Figure 18 : Localisation du site Basias RHA2600025	23
Figure 19 : Cimetières existant dans un rayon de 3 km autour du projet (Source : Géoportail – Août 2018)	24
Figure 20 : Inventaire des activités à risque (ICPE, BASIAS, Cimetières) - Carte synthétique de localisation	25
Figure 21 : Cartographie des Natura 2000 présentes à proximité du projet (Source : INPN, Août 2018)....	28
Figure 22 : Cartographie des ZNIEFF présentes à proximité du projet (Source : INPN, Août 2018)	29
Figure 23 : Zones de répartitions des eaux pour le bassin « Drôme des Collines »	30
Figure 24 : Localisation des captages AEP de Saint Donat Sur l'Herbasse (source : ARS 26).....	31
Figure 25 : Localisation des captages AEP de Charmes Sur l'Herbasse (source : ARS 26)	32

Liste des tableaux

Tableau 1 - Identification du porteur de projet	4
Tableau 2 - Identification du futur exploitant	4
Tableau 3 - Coordonnées géographiques des ouvrages	4
Tableau 4 : Estimation de l'impact hydraulique du prélèvement sur les ouvrages voisins	16
Tableau 5 : Inventaire des ouvrages recensés dans un rayon de 3 km autour du projet	17
Tableau 6 : Liste des ICPE recensées dans un rayon de 3 km autour du projet.....	21
Tableau 7 : Liste des sites BASIAS recensés dans un rayon de 3 km autour du projet	23

I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Tableau 1 - Identification du porteur de projet

Société	REFRESCO FRANCE
Forme juridique :	Société Anonyme au capital de 5 500 000 Euros.
Siège social :	Margès – BP13 26 260 Saint Donat s/ l'Herbasse
Représentée par	M. THORAVAL
Téléphone	04.75.45.44.44
Télécopie	04.75.45.44.45
N° SIRET du site	328 024 187 000 10
Localisation	Margès – BP13 26 260 Saint Donat s/ l'Herbasse
Activité	Production et commercialisation de boissons non alcoolisées -159 T

Tableau 2 - Identification du futur exploitant

Nom :	Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)
Forme juridique :	Etablissement public syndical intercommunal à vocation unique
Localisation	500 rue des petits eynards, 26320 Saint Marcel les Valence

II. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Les coordonnées géographiques de l'ouvrage existant (RANCONNET-LAYAT) à abandonner et de l'ouvrage projeté sont présentées dans le Tableau 3 ci-après.

Tableau 3 - Coordonnées géographiques des ouvrages (Source serveur Infoterre, Août 2018)

Désignation	X (Lambert II Etendu)	Y (Lambert II Etendu)	Altitude estimée
RANCONNET-LAYAT à abandonner	811 613 m	2 018 116 m	243 m NGF
Nouveau forage de remplacement	812 031 m	2 018 422 m	257 m NGF

Figure 1 : Localisation du projet sur fond de carte routière (Source : Géoportail – Août 2018)

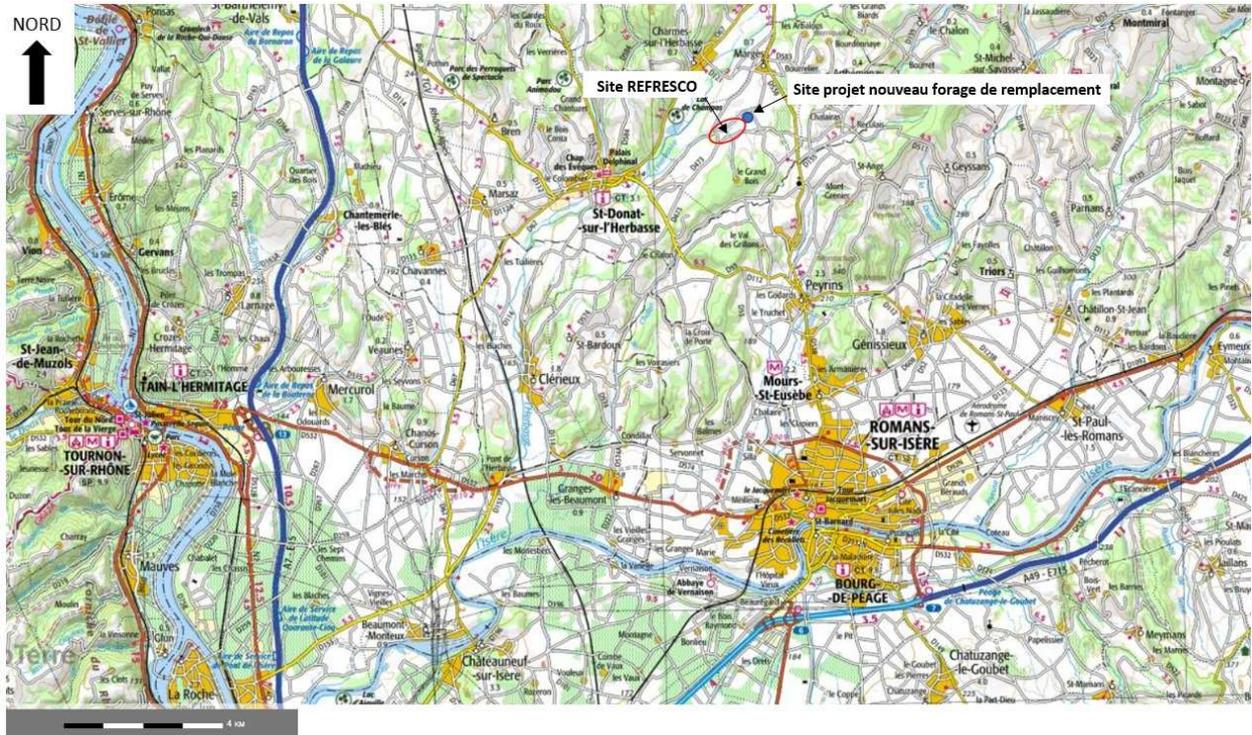


Figure 2 : Localisation du projet de remplacement du forage agricole sur fond de carte IGN (Source : Géoportail, Aout 2018)

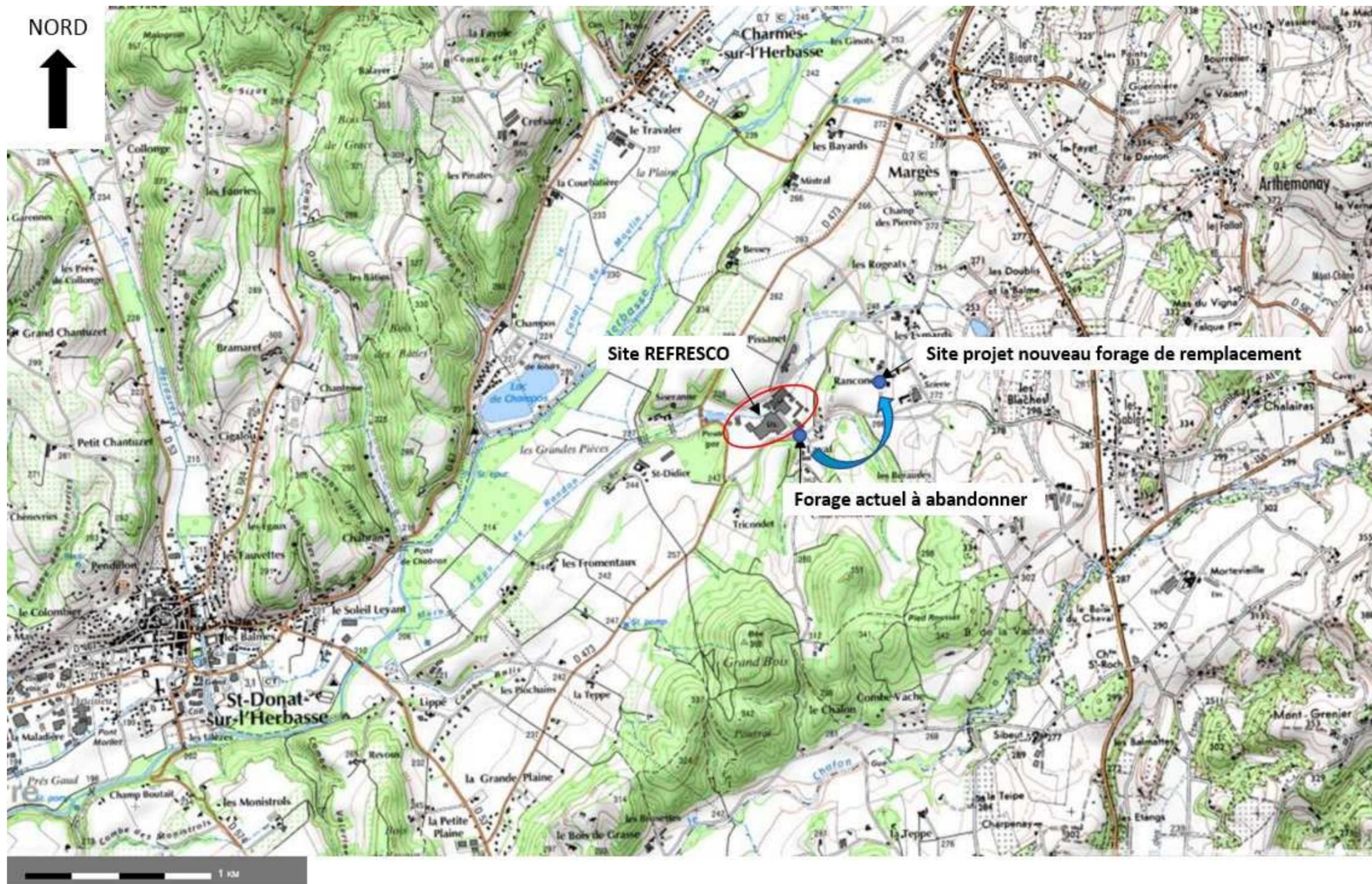


Figure 3- Localisation du projet de remplacement du forage agricole sur fond de photographie aérienne (Source : Géoportail, Aout 2018)



Figure 4 - Localisation du projet de remplacement du forage agricole sur fond cadastral (Source : Serveur Cadastre.gouv.fr - aout 2018)

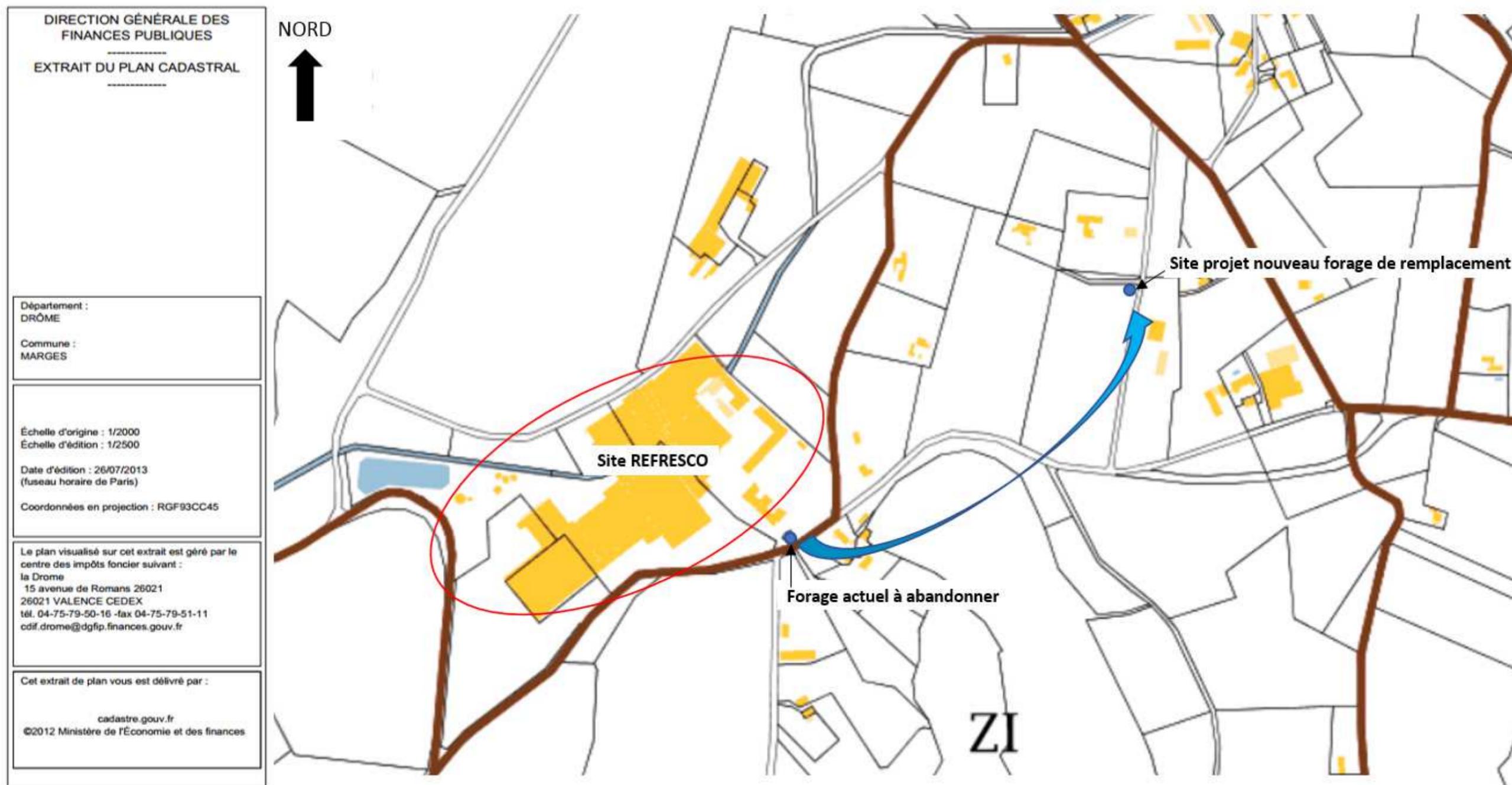
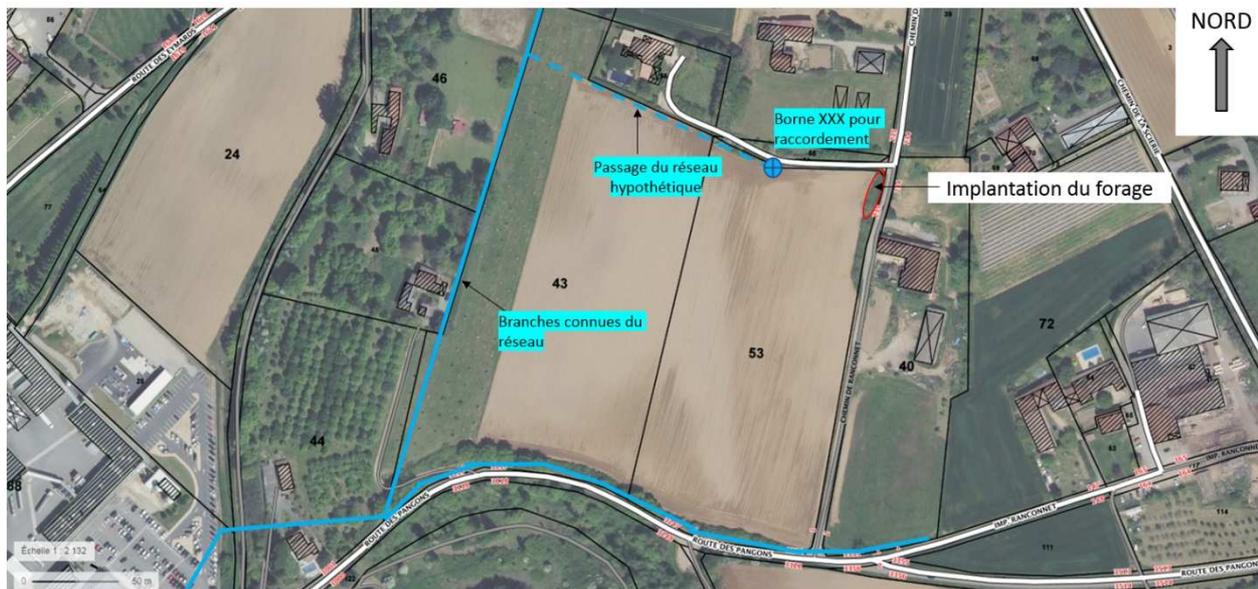


Figure 5 : localisation du forage de remplacement et du réseau d'irrigation



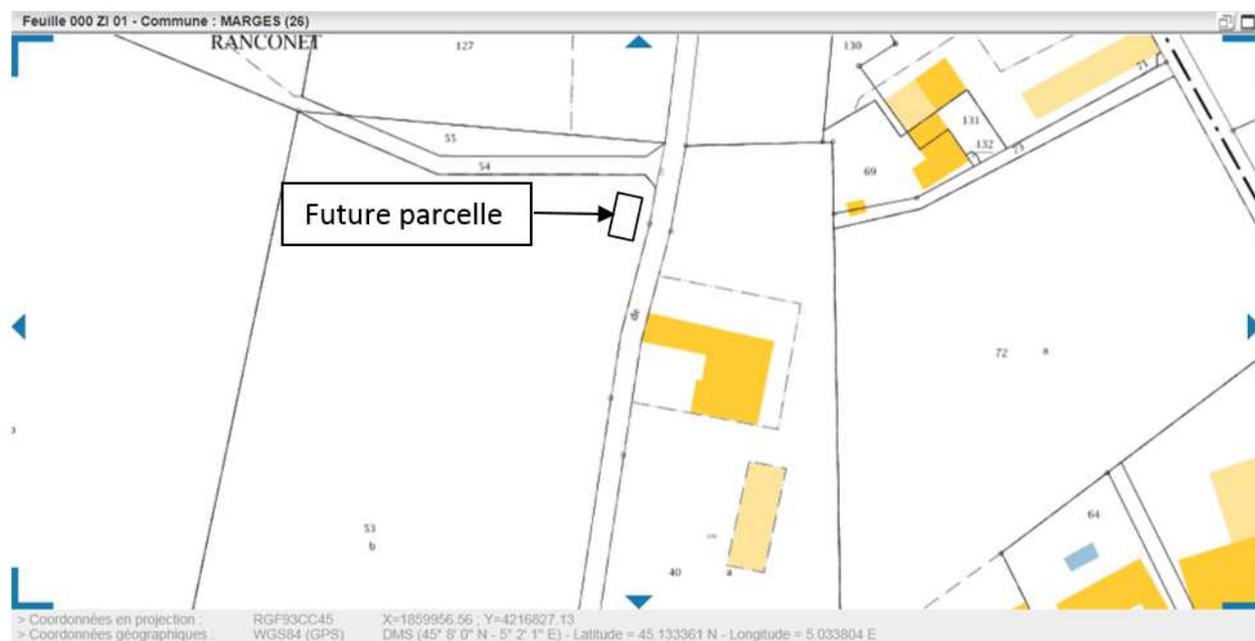
La localisation prévisionnelle est reportée sur la photographie ci-après du site (état de la parcelle au 06/03/18)

Figure 6 : photographie de la parcelle



Sur le plan cadastral, le projet de forage est situé sur la parcelle 53 en section ZI. D'un point de vue foncier, REFRESCO a réalisé l'acquisition du foncier (12 m²) correspondant à l'emprise du futur forage et sa clôture de protection. Un bornage a été réalisé par un cabinet géomètre en juillet 2018. A date, la nouvelle parcelle est en cours d'enregistrement et disposera d'un **nouveau numéro de référencement au registre cadastral national**. Ce futur numéro de parcelle sera transmis lors de la remise du Dossier d'Ouvrage Exécuté après la fin des travaux.

Figure 7 : localisation du futur forage sur fond cadastral (source : Cadastre. Gouv – Août 2018)



III. DOCUMENT D'INCIDENCES

III.1. Contexte environnemental

III.1.1. Topographie

Le secteur d'étude est localisé dans la région dite de la « *Drôme des Collines* » entre les plateaux de Vercors à l'est et la plaine de Valence à l'ouest. L'ensemble est découpé par de nombreux rus et ruisseaux qui s'écoulent à la faveur de combes et vallons plus ou moins encaissés.

L'altitude de la zone d'étude varie de 220 mètres dans la vallée de l'Herbasse à 368 mètres au niveau de bois de Pourrat. L'altitude moyenne au droit du projet du nouveau forage est de 220 m NGF.

III.1.2. Hydrographie

L'hydrographie du secteur d'étude est marquée par la présence de la rivière l'Herbasse qui s'écoule à 1 kilomètre à l'ouest du site de production, dans une vallée parallèle.

Longue de 35 kilomètres, l'Herbasse prend sa source dans le plateau du Chambaran en Isère et rejoint la rivière Isère entre Romans sur Isère et Tain l'Hermitage, un peu en amont de la commune de Beaumont Montoux. Sur la partie amont, le cours de l'Herbasse est sensiblement orienté nord-est / sud-est puis s'infléchit vers le sud à hauteur de Saint-Donat sur l'Herbasse.

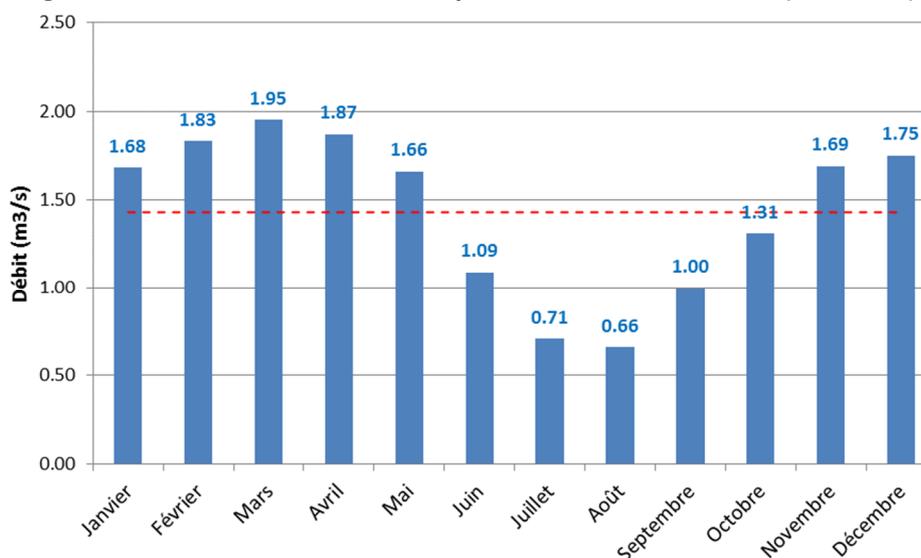
Tout au long de son parcours, l'Herbasse draine plusieurs affluents dont les principaux sont, la Verne et le Véré (rive gauche) ainsi que le Médaret, La Limone et L'Egouté (rive droite). La superficie totale du bassin versant pour le point de mesure sélectionné est de près de 200 km².

Les caractéristiques hydrologiques de l'Herbasse sont (d'après les données hydrologiques de la station de jaugeage de Pont de l'Herbasse 10 Km en aval du site). Le module inter annuel est de 1,43 m³/s pour débit

d'étiage quinquennal de $0,268\text{m}^3/\text{s}$ et le débit de crue décennale est pour sa part de $73\text{m}^3/\text{s}$. La rivière Herbasse présente un régime pluvial avec des étiages sévères en été.

Les données hydrologiques disponibles sur la période 1969-2018 ont été analysées afin de caractériser les écoulements. Les données hydrométriques représentatives de la zone d'étude ont été relevées au niveau de la station limnimétrique de Clérieux au niveau du lieu-dit Pont de l'Herbasse, à dix kilomètres en aval (superficie du bassin versant de 187Km^2).

Figure 8 : Ruissellements mensuels moyens de l'Herbasse à Clérieux (1969-2018)



III.2. Contexte géologique local

La carte géologique locale au $1/50\,000^{\text{ème}}$ est celle de Romans (feuille au $1/50\,000$, n° 795,) dont un extrait local est proposé en Figure 8.

L'analyse géologique locale montre que le site est situé au droit des formations tertiaires affleurantes du Miocène Moyen au Pliocène (Molasse).

Du point de vue régional, le secteur de Margès est localisé au droit du bassin subsident du bas Dauphiné, plus précisément au niveau du fossé de Valence, dont le remplissage sédimentaire est d'âge tertiaire (Oligocène et Miocène).

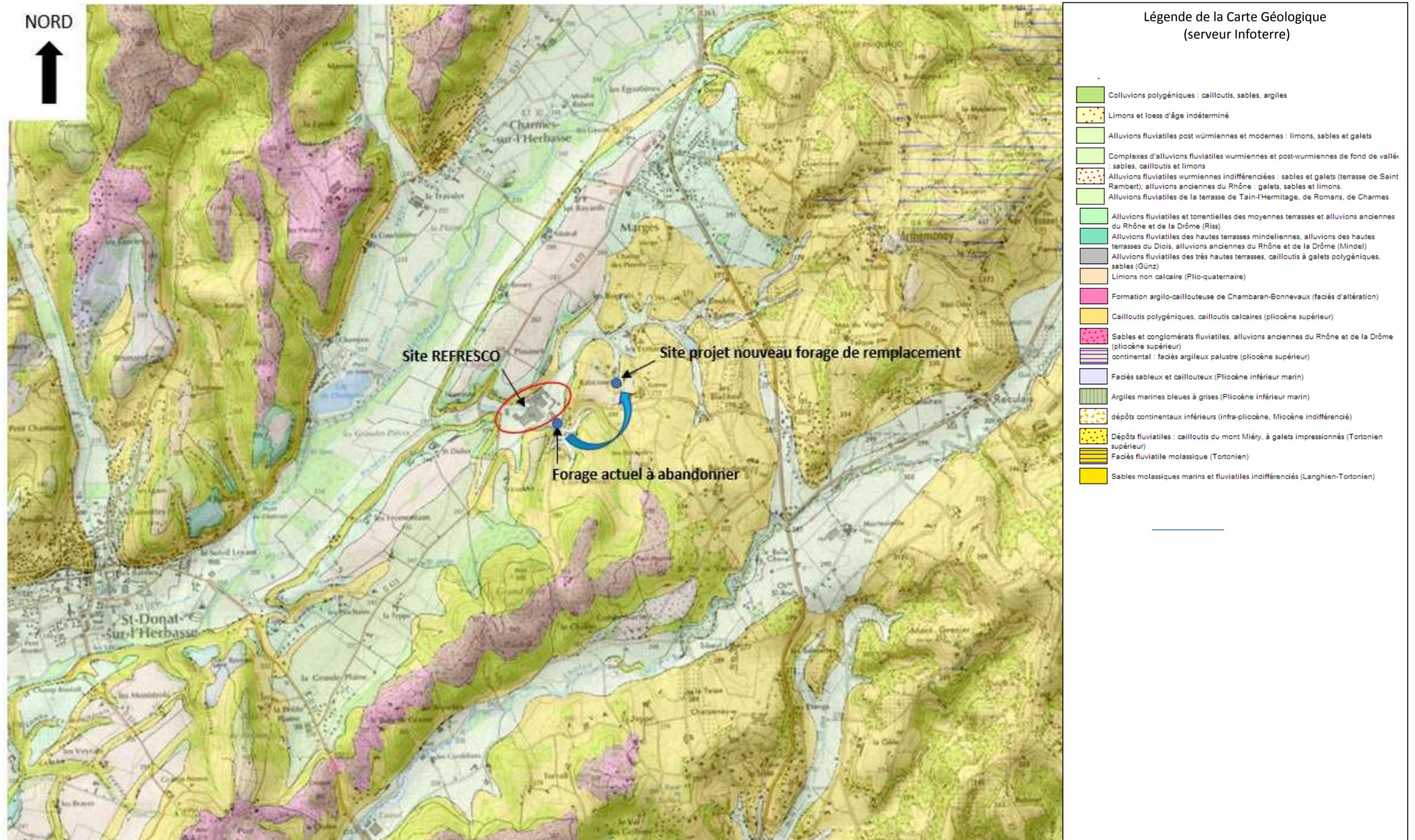
Les dépôts Miocènes, dont la puissance est estimée à 300 mètres, ont une structure sub-horizontale. Ils reposent généralement sur des formations éocènes, oligocènes (sables et marnes) ou crétacé (calcaires) mais parfois ils sont directement posés sur le socle cristallin.

La série Miocène peut être subdivisée en deux unités ; la partie inférieure, de nature sableuse à argilo-sableuse, présente une épaisseur de 270 mètres (Serrières) et la partie supérieure constituée d'un ensemble sablo gréseux d'une puissance de 230 mètres.

Il convient de noter que, localement cette formation peut présenter d'importantes variations de faciès (latérales et verticales) marquées principalement par l'apparition de niveaux argileux, ou de passages de sables cimentés ou encore de zone présentant des variations granulométriques.

Les formations géologiques rencontrées lors de la réalisation du forage sont attribuées à la formation molassique dite « Molasse marine de faciès Alpin » d'âge Miocène.

Figure 9 – Contexte géologique régional (Extrait de la feuille géologique n°795- Romans sur Isère)



III.3. Contexte hydrogéologique

III.3.1. *Aquifères du secteur d'étude*

A proximité du secteur d'étude, deux systèmes aquifères peuvent être distingués :

- La nappe des alluvions de l'Herbasse (superficielle et d'extension limitée [nappe locale]),
- La nappe des molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques glaciaires + pliocène (Code ME FRDG219).

La nappe des alluvions de l'Herbasse se développe dans les alluvions de subsurface dans la vallée de l'Herbasse, à l'Ouest du secteur d'étude. Il convient de noter que compte tenu de sa localisation, dans une petite vallée parallèle séparée par une butte molassique, le site du projet de nouveau forage à l'est du site REFRESCO est déconnecté de cette nappe alluviale.

Ainsi, compte tenu de la nature du projet, de sa localisation et des niveaux aquifères captés par les forages F1 et F2, seule la nappe des sables molassiques est concernée.

La nappe des sables molassiques est contenue dans une formation sableuse, généralement homogène (échelle régionale) mais qui localement, présente de nombreuses variations de faciès (granulométrie fine à moyenne, avec passées argileuses à marneuses intercalées), lui conférant alors les caractéristiques d'un aquifère multicouche.

La nappe est généralement libre, mais devient captive lorsqu'elle est située sous les niveaux alluvionnaires ou argileux (vallée de l'Herbasse). Du fait de l'importance des affleurements et de la bonne perméabilité de la formation aquifère, l'alimentation du système est largement assurée.

Les variations piézométriques inter saisonnières sont peu marquées (de l'ordre de 1,5 mètre). De façon générale, et avec des débits spécifiques moyens allant de 5 à 25 m³/h, la productivité moyenne de cette nappe reste importante.

Du fait de sa facilité d'accès, associée à une bonne productivité et à une bonne qualité, cette nappe est fortement sollicitée pour l'alimentation en eau potable des populations et de l'irrigation.

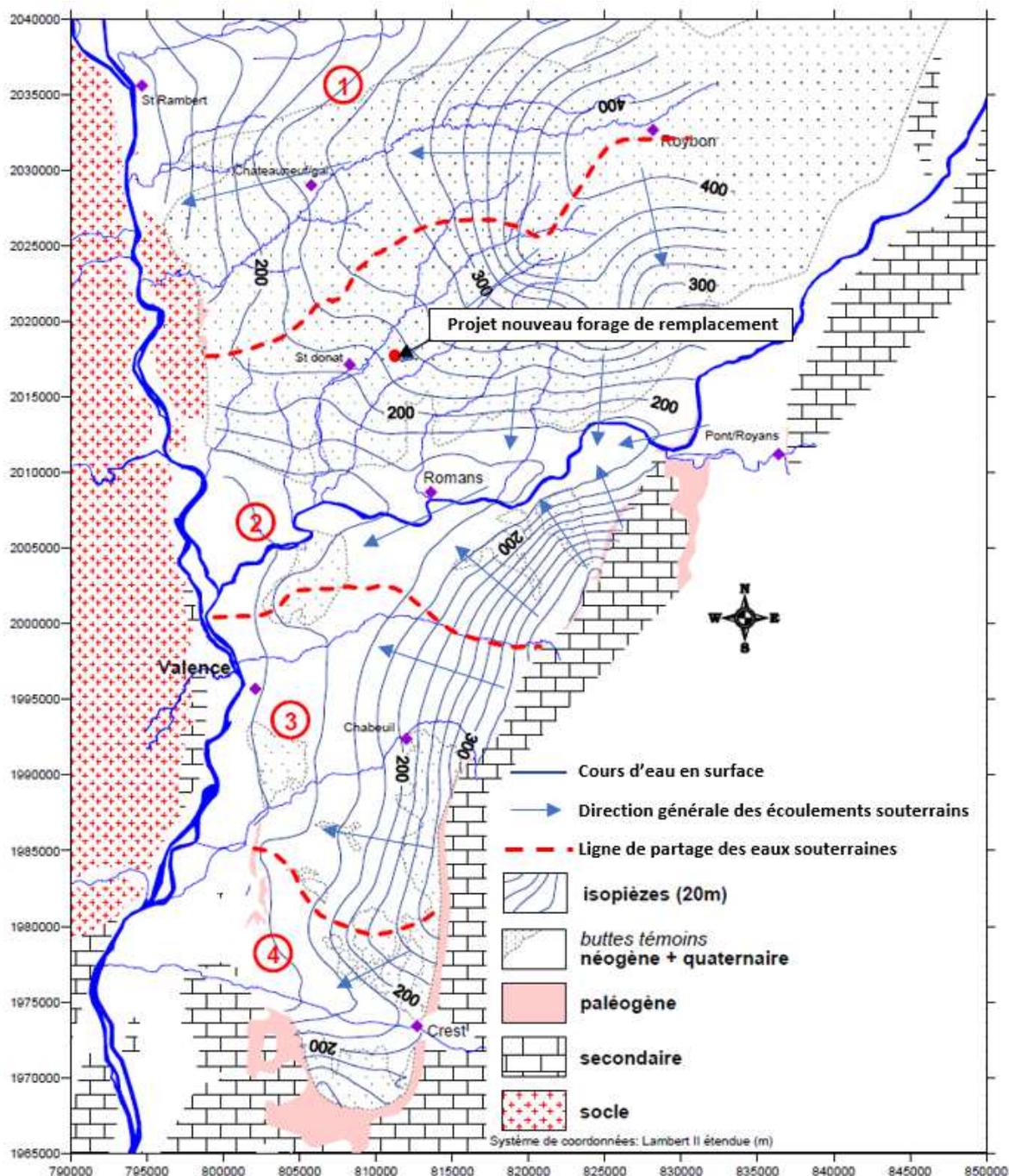
III.3.2. *Piézométrie de la nappe de la Molasse Miocène*

D'après la carte piézométrique présentée en , le niveau piézométrique de la nappe s'établit à une altitude d'environ +235m NGF, soit une profondeur/sol au droit du projet forage d'environ 20 à 25 mètres.

Au droit du projet, les directions d'écoulements souterrains se font globalement du nord-est vers le sud-ouest orienté vers le sud-ouest, en direction du Rhône, avec une forte influence des cours d'eau locaux qui pour l'essentiel ont un caractère drainant vis-à-vis de la nappe.

Les gradients hydrauliques sont très variables selon les secteurs. Au droit du projet, il est estimé de l'ordre de 0,5 à 1 %.

Figure 10 : Piézométrie générale de la nappe de la Molasse Miocène



(Source Thèse de Rémi de La Vaissière : Etude de l'aquifère néogène du Bas-Dauphiné - Apports de la géochimie et des isotopes dans le fonctionnement hydrogéologique du bassin de Valence (Drôme, Sud-Est de la France)

III.3.2.1 Fonctionnement

Les différentes études menées sur la nappe de la Molasse (études géochimique et isotopique, R. De La Vaissiere, T. CAVE) ont permis d'appréhender son mode de fonctionnement. A ce jour, il est admis que, de manière générale, l'eau circule selon une stratification verticale avec :

- En partie inférieure profonde, des eaux anciennes qui circulent lentement (flux régional), les zones de recharges étant identifiées au niveau des plateaux de *Chambaran*, *Bonneveaux* ainsi que sur la zone de Piémont du Vercors à l'Est.
- Une zone intermédiaire qui permet l'existence d'interactions entre le niveau supérieur et le niveau inférieur.
- En partie supérieure des eaux jeunes qui circulent plus rapidement et sont, de par leur proximité avec la surface, plus sensibles aux pollutions de surface et donc de moins bonne qualité.

Au niveau du secteur d'étude, il semble que les infiltrations qui se produisent au niveau des nombreuses petites collines, qui constituent, à l'échelle locale, des buttes piézométriques, contribuent à alimenter la nappe supérieure (flux locaux) alors qu'en profondeur (flux régional), l'alimentation du système se fait préférentiellement par les infiltrations qui se produisent à l'Est du secteur d'étude, au niveau du plateau du Thivolet (R. de la Vaissiere).

III.3.2.2 Vulnérabilité intrinsèque de la ressource captée

L'étude de la vulnérabilité de l'alimentation en eau du site montre que, compte tenu de la nature de la ressource ciblée (nappe supérieure) et de ses caractéristiques (nappe semi-captive à captive), le risque de dégradation de la qualité de l'eau peut être considéré comme négligeable.

Sur le plan quantitatif, une analyse de l'impact hydraulique sur les ouvrages voisins a été réalisée à partir la méthode de Jacob. Les hypothèses retenues pour les calculs sont les suivantes :

- Débit continu (Q) : 60 m³/h ;
- Transmissivité (T) : 2.10⁻² m²/sec (valeur issue des forages de REFRESCO)
- Emmagasinement (S) : 1.10⁻¹ (valeur issue des forages de REFRESCO)

Le rabattement est calculé selon la distance au point de pompage (r, en mètre) et le temps de pompage (affiché en jours et heures) à partir de la formule suivante :

$$0.183 Q / T * \log (2.25 T t / r^2 S)$$

Les résultats obtenus sont reportés dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Estimation de l'impact hydraulique du prélèvement sur les ouvrages voisins

r (m)	temps (jours / heures)							
	0,3	0,3	1,0	1,5	2,0	2,5	3,0	20,0
	6	8	24	36	48	60	72	480
10	0,30	0,32	0,39	0,42	0,44	0,46	0,47	0,59
50	0,09	0,11	0,18	0,21	0,23	0,24	0,25	0,38
100	0,00	0,02	0,09	0,12	0,14	0,15	0,16	0,29
200	0,00	0,00	0,00	0,02	0,04	0,06	0,07	0,20
450	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09
800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
1000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R.a.	99	114	197	241	279	312	342	882
R.a.: rayon d'action (distance rabattement nul) = $1,5 \cdot \sqrt{(T \cdot t)/S}$								

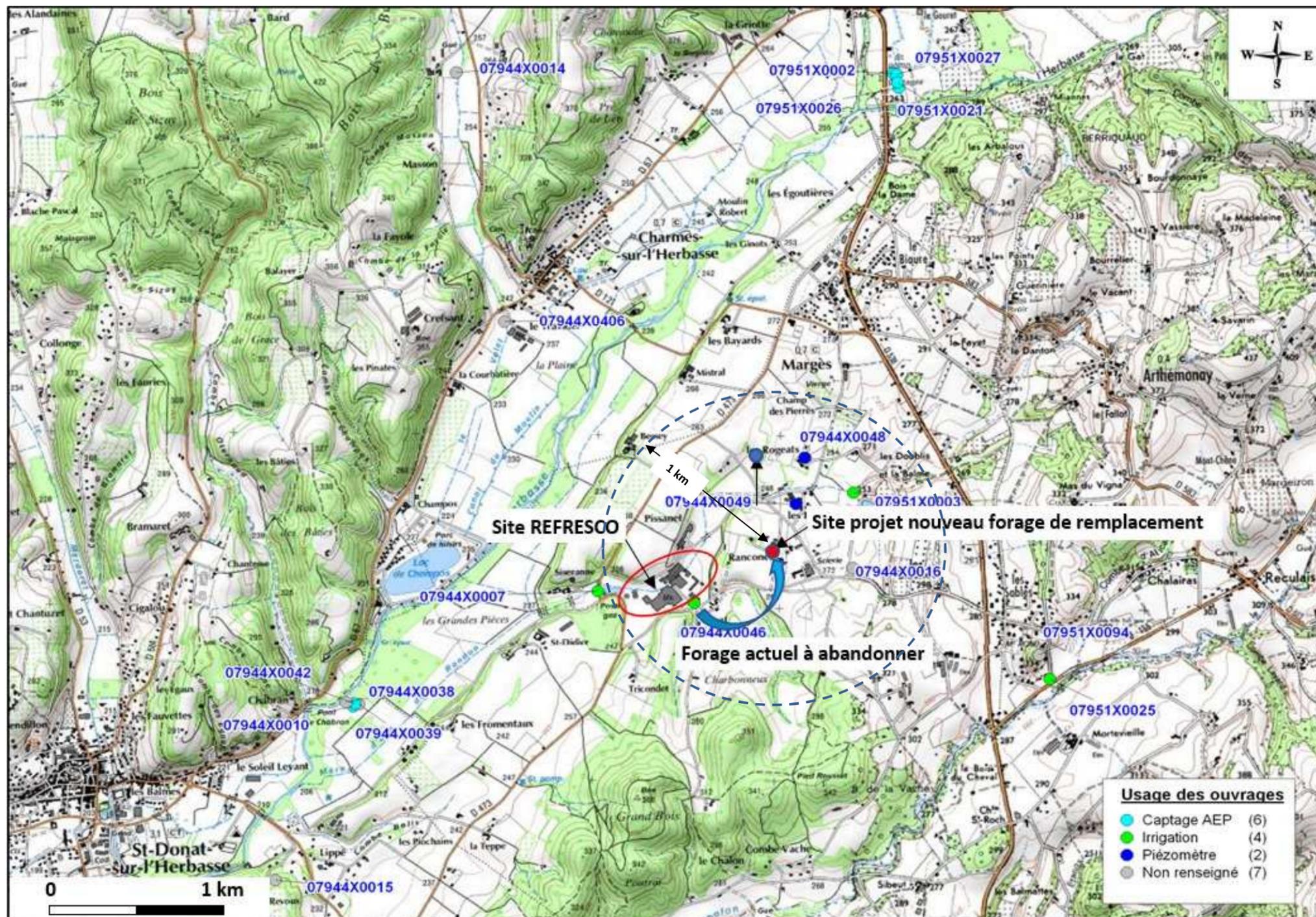
Ainsi, il est à retenir les principaux points suivants :

- L'impact hydraulique d'un pompage continu au débit maximal prévu (60 m³/h) génère un rabattement au droit du captage le plus proche (450 m) estimé de l'ordre de 0,09 m au bout de 20 jours ;
- Au vu de ce résultat, il peut donc être raisonnablement retenu que dans la réalité de l'exploitation du futur forage agricole (exploitation discontinue dans le temps), l'impact hydraulique réel sur cet ouvrage le plus proche et sur l'ensemble des autres forages plus éloignés peut être considéré comme nul.

Tableau 5 : Inventaire des ouvrages recensés dans un rayon de 3 km autour du projet (source Infoterre, Aout 2018)

Identifiant BSS	Distance /site (m)	X (Lambert II étendue)	Y (Lambert II étendue)	Commune	Adresse	Nature	Utilisation	Profondeur de l'ouvrage (m)	Altitude (m)	Profondeur eau/sol (m)
07944X0007	500	811 075	2 018 192	MARGES	LA SISERANNE FORAGE DE ST DONAT	SONDAGE	Irrigation	250.0	235	2.7
07944X0049	750	812 154	2 018 704	MARGES	PUITS DEROUX -LES EYMARDS	STATION-PIEZO	Piézomètre	3.0	260	
07944X0048	900	812 199	2 018 974	MARGES	LES ROGEATS - PUIITS ROBERT	STATION-PIEZO	Piézomètre		260	5.8
07944X0016	980	812 475	2 018 339	MARGES	LES RANCONNETS	FORAGE		40.0	275	
07951X0003	1050	812 470	2 018 774	MARGES	LES PETITS EYMARDS	FORAGE	Irrigation	238.0	253	8.6
07944X0406	1700	810 533	2 019 746	CHARMES-SUR-L'HERBASSE		PUITS			240	
07944X0039	1930	809 771	2 017 530	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE		SONDAGE		7.0	217	0.7
07944X0042	1950	809 751	2 017 530	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	LES AVENIERES	PUITS	AEP	6.0	210	1.0
07944X0010	1960	809 741	2 017 515	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE		PUITS	AEP	5.4	214	3.6
07944X0038	2000	809 701	2 017 540	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE		SONDAGE		9.5	219	2.7
07951X0094	2100	813 505	2 017 845	ARTHEMONAY	PONT DU CALON	FORAGE		60.0	310	
07951X0025	2150	813 567	2 017 706	ARTHEMONAY	MORTEVIELLE	FORAGE	Irrigation	123.0	297	44.4
07944X0015	2900	809 332	2 016 509	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	PAVON	FORAGE		100.0	262	
07951X0026	3050	812 678	2 021 114	CHARMES-SUR-L'HERBASSE	LE CABARET NEUF	FORAGE	AEP	155.0	259	
07951X0021	3070	812 671	2 021 145	CHARMES-SUR-L'HERBASSE	CABARET NEUF SUD	PUITS	AEP	152.0	262	
07951X0002	3080	812 646	2 0211 95	CHARMES-SUR-L'HERBASSE	CABARET-NEUF NORD	FORAGE	AEP	154.6	262	
07951X0027	3090	812 666	2 0211 90	CHARMES-SUR-L'HERBASSE	LE CABARET NEUF	PUITS	AEP		259	
07944X0014	3100	810 245	2 0211 81	CHARMES-SUR-L'HERBASSE		SONDAGE		14.2	256	1.5

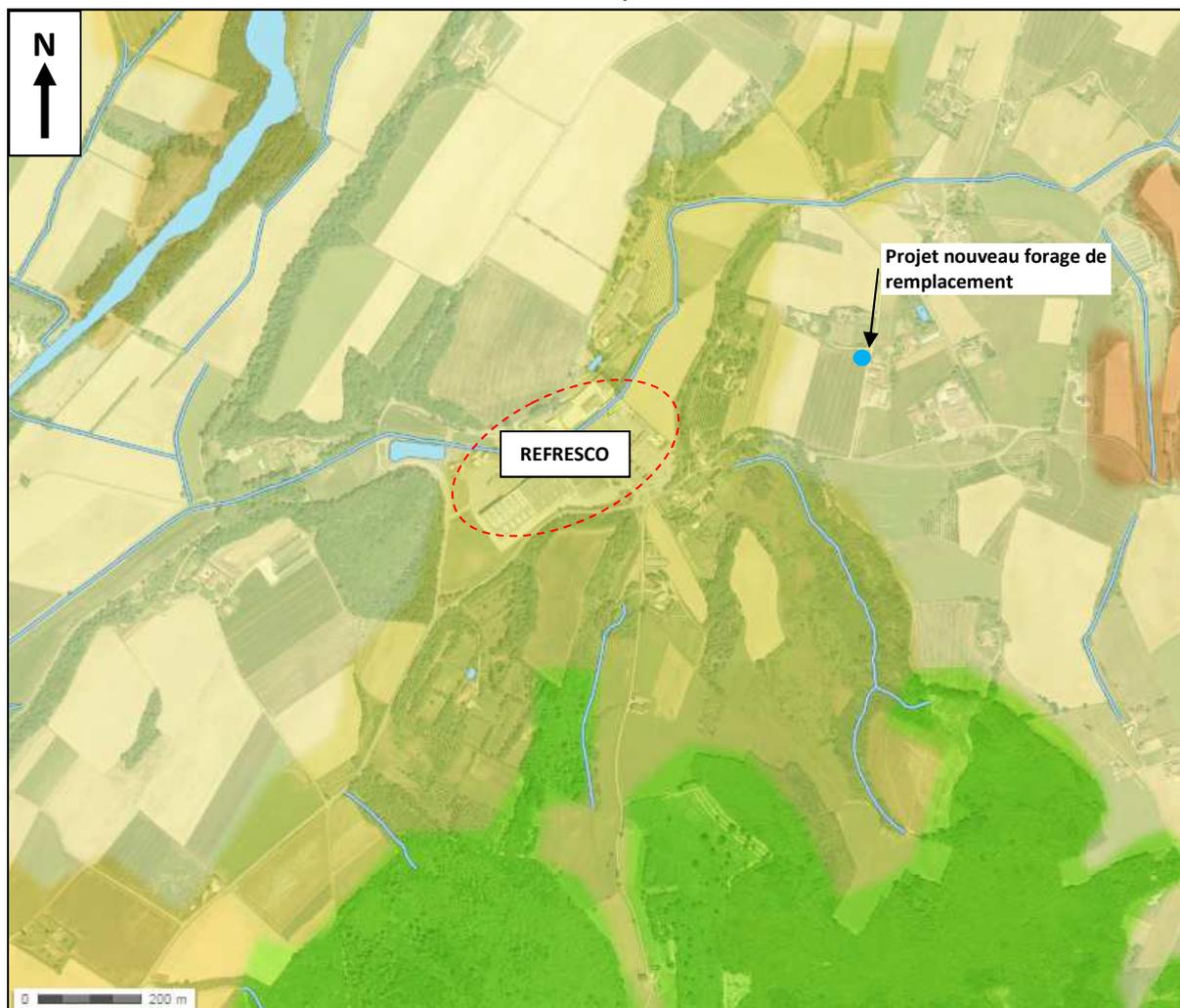
Figure 11 : Carte de localisation des ouvrages recensés dans un périmètre de 3 km de rayon autour du site d'étude, sur fond de carte IGN



III.4. Occupation des sols

Le registre parcellaire de 2018 (figure ci-après) indique que pour l'essentiel, le secteur est occupé par des parcelles cultivées. Les zones d'occupation forestières restent localisées dans le lit des cours d'eau (Herbasse) ou sur les collines, notamment au Sud-Est du site.

Figure 12 : Extrait du registre parcellaire 2012 sur photographie aérienne (Source : Géoportail – Août 2018)



	Cultures annuelles associées aux cultures permanentes		Forêts mélangées
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes		Tissu urbain discontinu
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants		Zones industrielles ou commerciales
	Vergers et petits fruits		

III.5. Infrastructures de transport

L'accès au site se fait en empruntant la route départementale 473. Les principales voies de circulation répertoriées à proximité du site REFRESCO sont la D 538 (à l'est du site), qui assure la liaison Beaurepaire –

III.6. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

D'après la base des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), huit installations soumises à autorisation sont recensées dans un périmètre d'environ 3 km autour du projet. A noter que l'entreprise REFRESCO est également classée ICPE (source : www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr).

**Tableau 6 : Liste des ICPE recensées dans un rayon de 3 km autour du projet
(Source : base ICPE – Août 2018)**

Nom de l'établissement	Régime Seveso	Activité principale	Adresse
Refresco France	Non-Seveso	Fabrication de boissons	2885 Route des Pangons 26260 MARGES
Bard Pierre	Inconnu	Elevage de volailles	Les Beraudes 26260 MARGES
EARL de la Vallée	Inconnu	Cultures et production animale, chasse	Hameau de Reculais 26260 ARTHEMONAY
SAS Deroux Frères	Inconnu	Cultures et production animale, chasse	Bonnet Bonnarde 26260 ARTHEMONAY
EARL Les Pinattes	Inconnu	Cultures et production animale, chasse	Les Pinattes 26260 CHARMES SUR L'HERBASSE
Cuma Tabacole de Saint Donat	Non-Seveso	Activités de location et location-bail	Lippé 26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE
Roto 26	Non-Seveso	Imprimerie	Zone artisanale 26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE

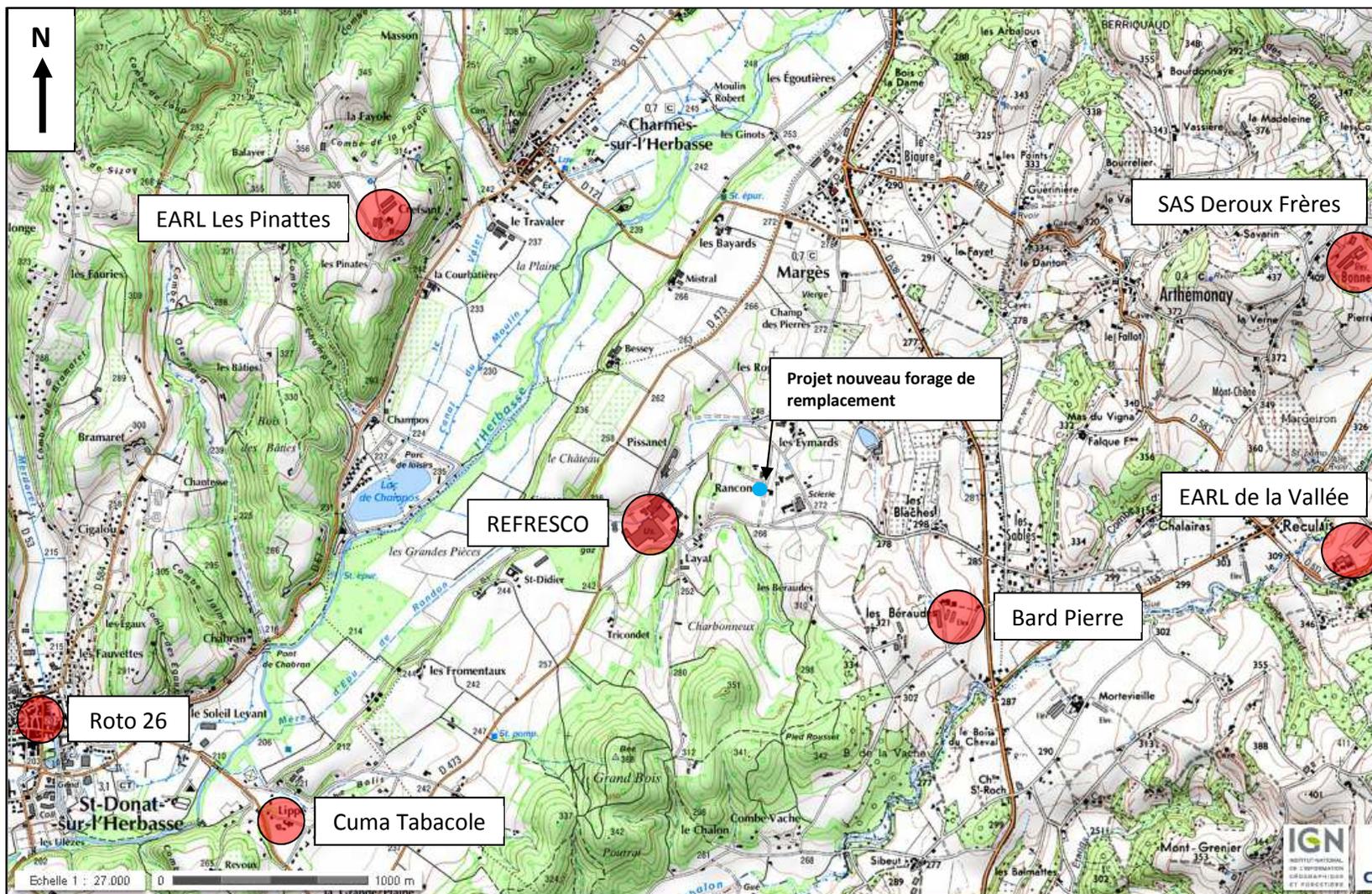
III.7. Inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL)

La base de données BASOL, site du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titres préventif ou curatif.

Un site est dit pollué quand il présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance, un risque pour les personnes ou pour l'environnement. Les pollutions sont dues généralement à d'anciens dépôts de déchets et à des infiltrations de substances nocives. Les anciennes pratiques et les fuites de produits chimiques sont les sources courantes de ce type de pollution.

Sans objets. Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est référencé dans la base de données Basol à proximité du projet (source : basol.environnement.gouv.fr).

Figure 14 : Localisation des ICPE recensées dans un rayon de 3 km autour du projet



III.8. Inventaire des anciens sites industriels, dépôts ou activités de service (BASIAS)

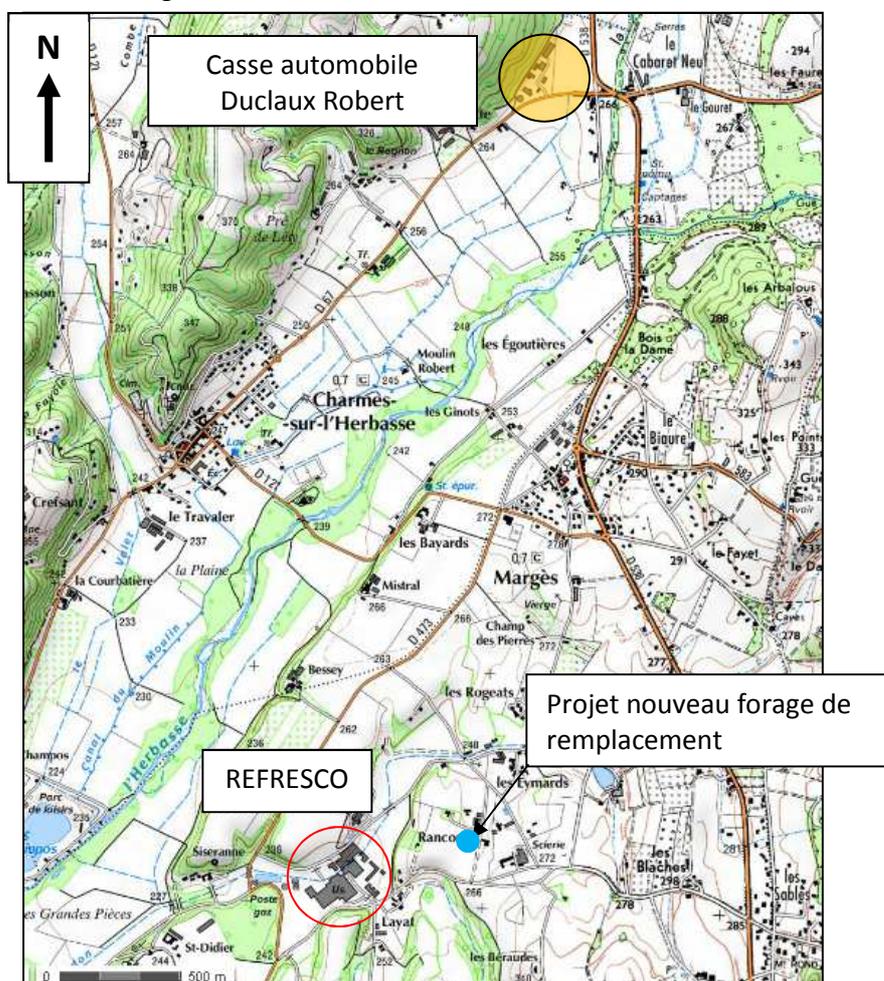
La base de données BASIAS recense les Anciens Sites Industriels et Activités de Services, toujours en activités ou non, qui ont fait l'objet d'inventaires historiques régionaux (IHR) menés par département. Ces sites sont susceptibles d'avoir occasionné une pollution des sols de par la nature de leur activité.

D'après la base de données BASOL, un seul site est recensé dans un rayon de 3 km autour du site. Il s'agit d'une casse-auto située sur la commune de Charmes-sur-l'Herbasse à environ 3300 m au Nord.

**Tableau 7 : Liste des sites BASIAS recensés dans un rayon de 3 km autour du projet
(Source : BASIAS – Août 2018)**

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s)	Activité	Adresse	X Lambert 2 étendu	Y Lambert 2 étendu	Etat d'occupation du site
RHA2600025	Duclaux Robert, déclarant	Casse-auto, démantèlement, récupération, ferrailleur	Le cabaret neuf 26260 CHARMES SUR L'HERBASSE	812540	2021570	Activité terminée

Figure 15 : Localisation du site Basias RHA2600025



III.9. Zone d'extraction de matériaux (carrières, mines)

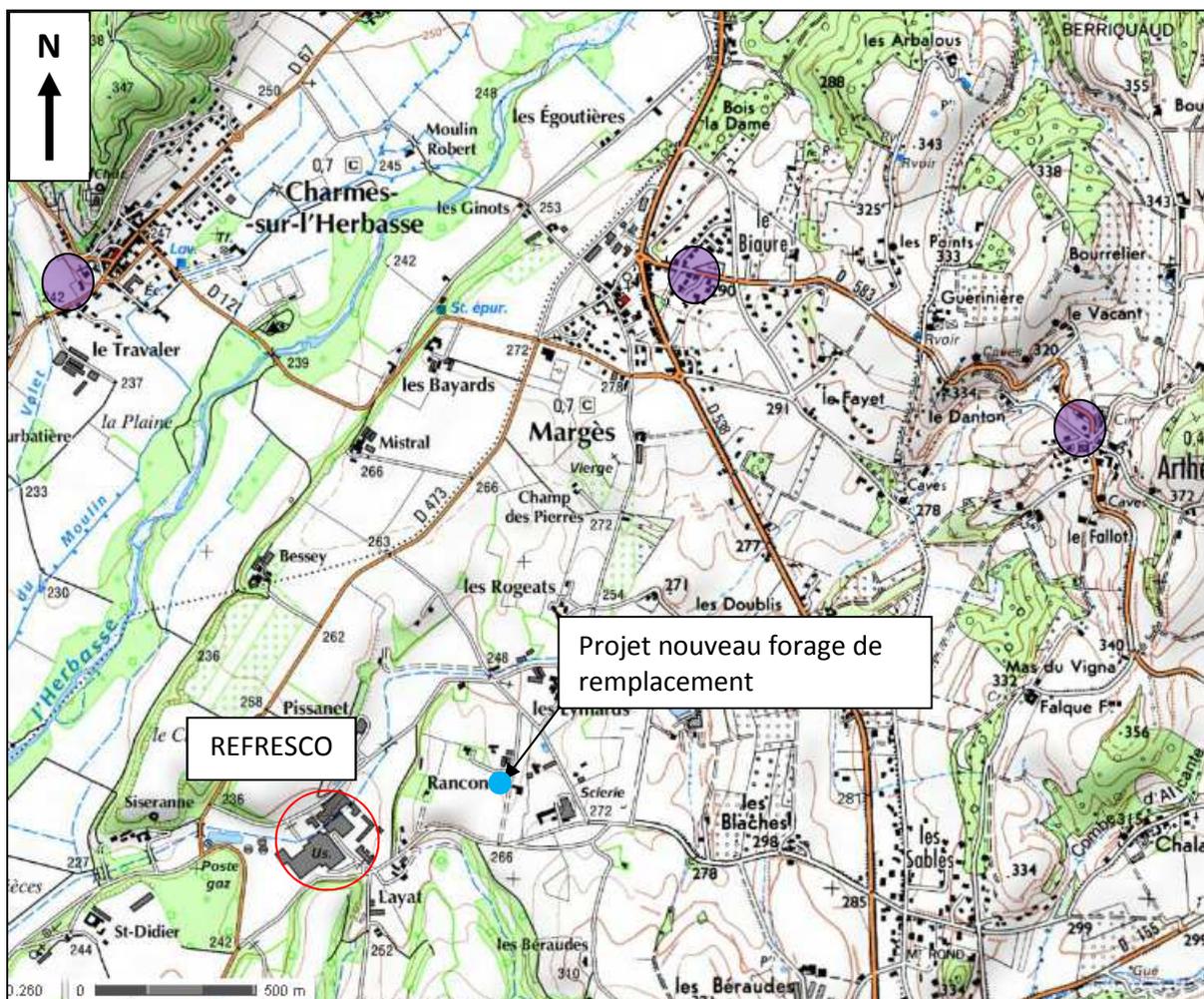
Sans objets - Aucune carrière ou mine en activité n'est recensée à proximité du projet.

III.10. Cimetières

Dans un rayon de 3 km autour du projet, 3 cimetières tous situés à plus de 2000 mètres sont recensés :

- ✓ 1 à Margès, situé à 2000 m au Nord-Est du site ;
- ✓ 1 à Charmès-sur-l'Herbasse, situé à 2000 m au Nord-Ouest du site ;
- ✓ 1 à Arthemonay, situé à 2600 m au Nord-Est du site.

Figure 16 : Cimetières existant dans un rayon de 3 km autour du projet
(Source : Géoportail – Août 2018)

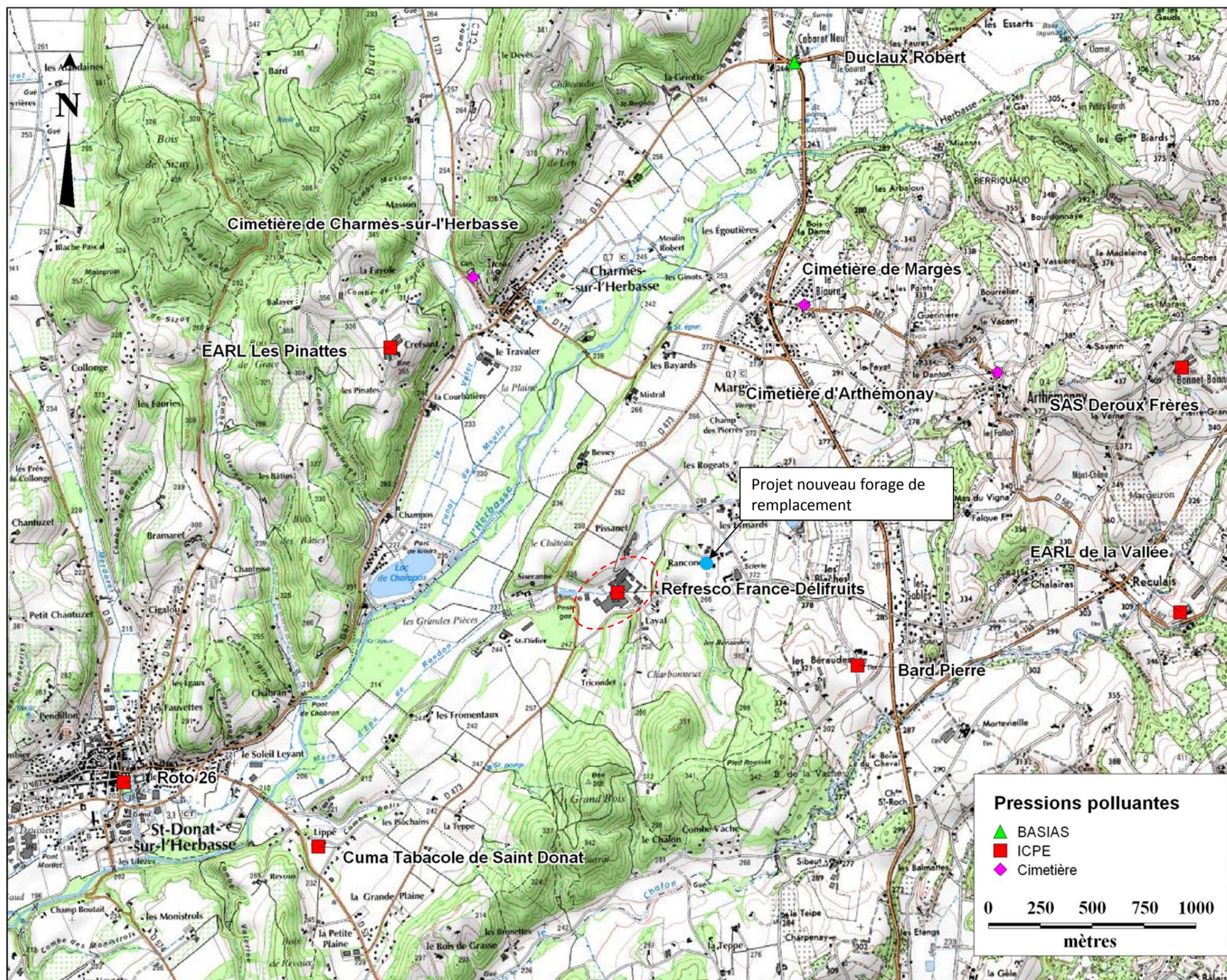


III.11. Risques naturels

III.11.1. Risque Sismique

L'examen du « zonage sismique de la France métropolitaine » indique que le secteur est classé en zone à « risque modéré » (source : serveur Cartorisque, août 2018).

Figure 17 : Inventaire des activités à risque (ICPE, BASIAS, Cimetières) - Carte synthétique de localisation



III.11.2. Risque inondation

Sans objets - Le site du projet de nouveau forage de remplacement n'est pas concerné par le risque inondation (source serveur Cartorisque, août 2018).

III.11.3. Cavités souterraines abandonnées non minières

Le secteur d'étude (commune de Margès) n'est pas concerné par la présence de cavités. Néanmoins, il convient de noter l'existence de 4 cavités « caves », sur la communes voisines de Saint Donat sur l'Herbasse.

IV. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

IV.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** relatif au projet est celui des eaux du bassin « Rhône Méditerranée Corse ». Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse défini pour la période 2016-2021 (en vigueur depuis le 21/12/2015). Le SDAGE défini 9 orientations fondamentales, avec pour chacune d'entre elle plusieurs dispositions reportées ci-après.

OF 0 :	<i>S'adapter aux effets du changement climatique</i>
OF 1 :	<i>Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité</i>
OF 2 :	<i>Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques</i>
OF 3 :	<i>Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement</i>
OF 4 :	<i>Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</i>
OF 5 :	<i><u>Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé :</u></i>
OF 5A :	<i>Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle</i>
OF 5B :	<i>Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</i>
OF 5C :	<i>Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses</i>
OF 5D :	<i>Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles</i>
OF 5E :	<i>Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine</i>
OF 6 :	<i><u>Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides :</u></i>
OF 6A :	<i>Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques - Réservoirs biologiques et axes migration des poissons</i>
OF 6B :	<i>Préserver, restaurer et gérer les zones humides</i>
OF 6C :	<i>Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau</i>
OF 7 :	<i>Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir</i>
OF 8 :	<i>Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</i>

Conclusion sur la compatibilité du projet au regard des recommandations du SDAGE

Compte tenu de la nature de la nappe visée et des mesures de protections envisagées, le présent projet est compatible avec les orientations du *SDAGE « Rhône Méditerranée Corse »*.

IV.2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le projet est concerné le SAGE **en cours d'élaboration** « Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence ». A date, l'arrêté fixant le **périmètre du SAGE** a été signé le 15 mai 2013. L'arrêté portant composition de la **CLE** du SAGE a été signé le 05 décembre 2013. L'installation de cette CLE a eu lieu le 18 décembre de la même année. L'état des lieux a été validé le 02 février 2016, le diagnostic le 15 septembre 2016 et les scénarios tendanciels en juin 2017. La **Commission Locale de l'Eau** a adopté à l'unanimité le 6 mars 2018 la stratégie du SAGE.

IV.3. Zones d'intérêt écologique

Dans le cadre du présent dossier, l'inventaire du patrimoine naturel local a été recensé aux abords du projet (source DIREN Rhône Alpes, serveur Infoterre).

Cet inventaire concerne les espaces naturels dont l'intérêt réside soit dans l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit dans la présence d'espèces végétales ou animales rares ou menacées.

IV.3.1. Zone Natura 2000

D'après l'INPN, une seule zone Natura 2000 est présente sur le secteur d'étude, il s'agit de la Natura 2000 n° FR821675 « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère » classée selon la Directive Habitats. Elle est scindée en deux zones situées d'une part, à 1,4 km au Nord-Ouest et d'autre part, à 3 km au Sud du projet.

Les différents habitats rencontrés dans cette zone sont :

- ✓ Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation
- ✓ Landes sèches européennes
- ✓ Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- ✓ Pelouses rupicoles calcaires
- ✓ Pelouses calcaires de sables xériques
- ✓ Pelouses sèches semi-naturelles
- ✓ Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Les sites sont composés à 25 % de terres arables et 65 % de forêts.

Trois espèces animales déterminantes sont présentes : la Lunace cerf-volant, le Grand capricorne et le Murin à oreilles échanquées.

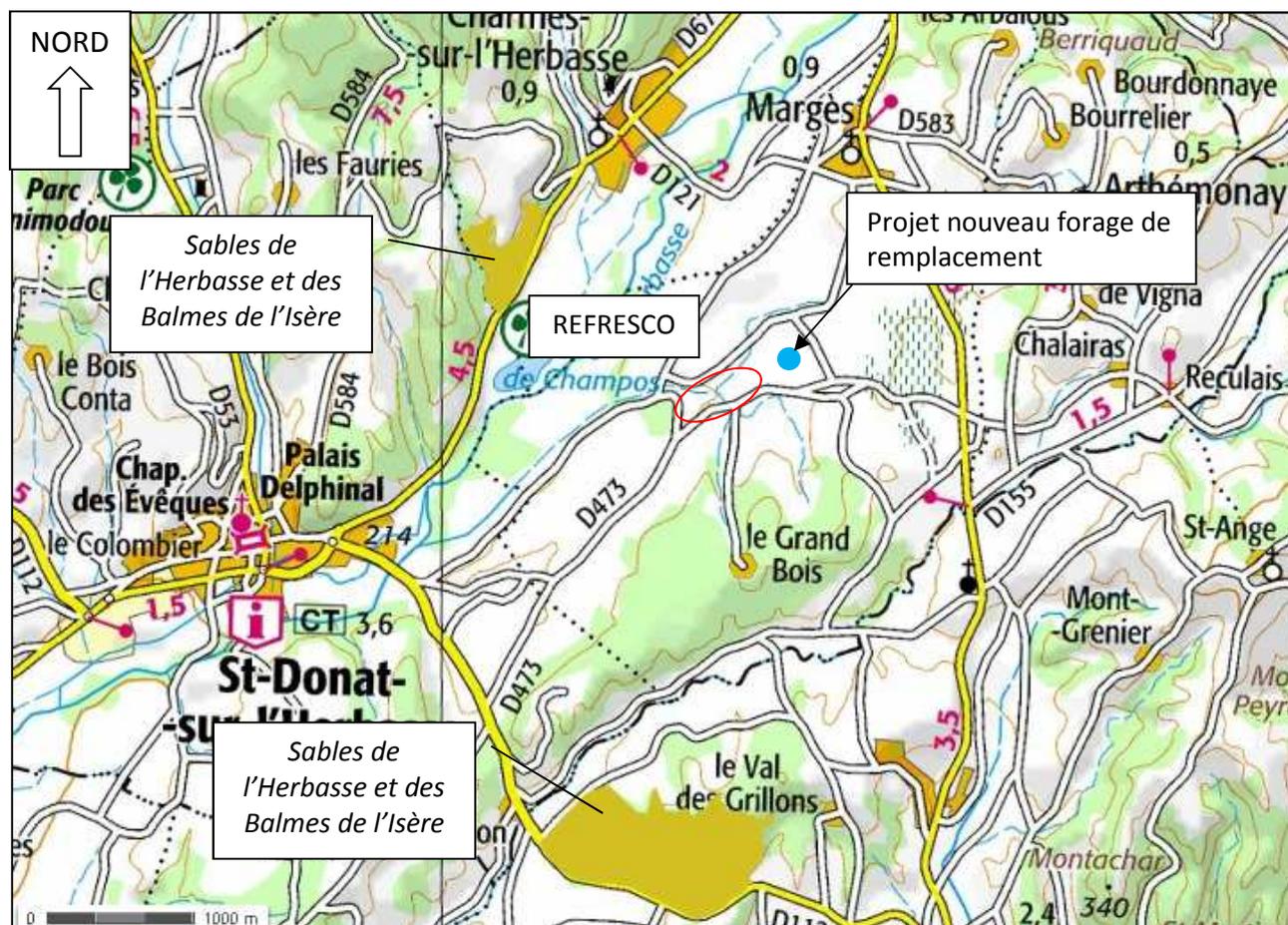
Les espèces végétales importantes recensées sont le Marbré de Lusitanie, l'Orchis punaise, la Bassie à fleurs duveteuses, l'Epipactis à petites feuilles, la Scabieuse blanchâtre et le Psammodrome d'Edwards.

L'analyse de l'incidence du projet sur le fonctionnement de ces zones indique que compte tenu de son éloignement, des mesures de protection qui seront mises en place et de la typologie des milieux concernés, **le présent projet sera sans incidences sur le fonctionnement des sites concernés.**

Par ailleurs, les travaux d'aménagements permettant d'assurer la mise en place de l'atelier de forage seront réalisés à titre provisoire et à l'issue des travaux, seul un accès permanent à l'ouvrage sera maintenu pour la réalisation des opérations d'entretien et/ou de maintenance de l'ouvrage.

Enfin, compte tenu de la profondeur du niveau capté et de la nature des formations sus-jacentes au réservoir aquifère, le déplacement géographique du prélèvement des eaux souterraines sera sans incidences sur le fonctionnement de la zone Natura 2000 identifiée.

Figure 18 : Cartographie des Natura 2000 présentes à proximité du projet (Source : INPN, Août 2018)



IV.3.2. Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :

Il s'agit des Zones d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques définies à l'initiative du Ministère de l'Environnement. L'inventaire de ces ZNIEFF a été effectué dans un rayon de 3 km autour du projet.

Ainsi, trois ZNIEFF de type 1 sont recensées à proximité du site :

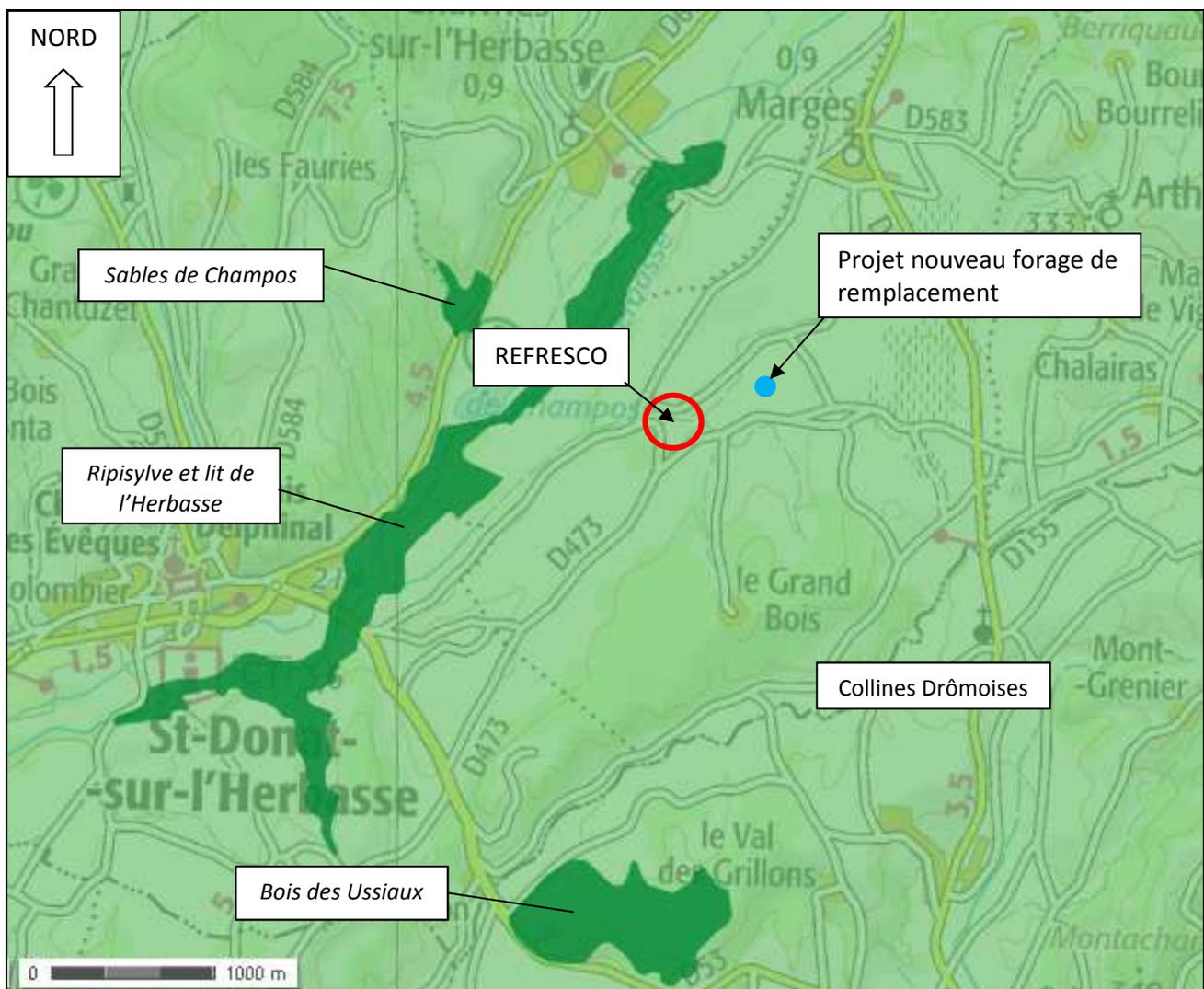
- ✓ ZNIEFF 820030199 « Ripisylve et lit de l'Herbasse » : l'intérêt de la zone est lié à la qualité de la rivière « L'Herbasse » et des boisements alluviaux qui en dépendent. Elle est située à 600 m au Nord-Ouest.

- ✓ ZNIEFF 820030198 « Sables de Champos » : l'enjeu naturaliste de la zone repose sur la conservation des milieux sableux, les falaises de molasse. Elle est située à 1200 m au Nord-Ouest.
- ✓ ZNIEFF 820030196 « Bois des Ussiaux » : Collines formées de sables miocène, boisées. Elle est située à 3000 m au Sud.

Un seule ZNIEFF de type 2 est présente et couvre une grande partie du secteur :

- ✓ ZNIEFF 820030210 « Collines Drômoises » : cette zone unifie les zones de type 1 recensées dans le secteur. Elle couvre le secteur d'étude.

Figure 19 : Cartographie des ZNIEFF présentes à proximité du projet (Source : INPN, Août 2018)



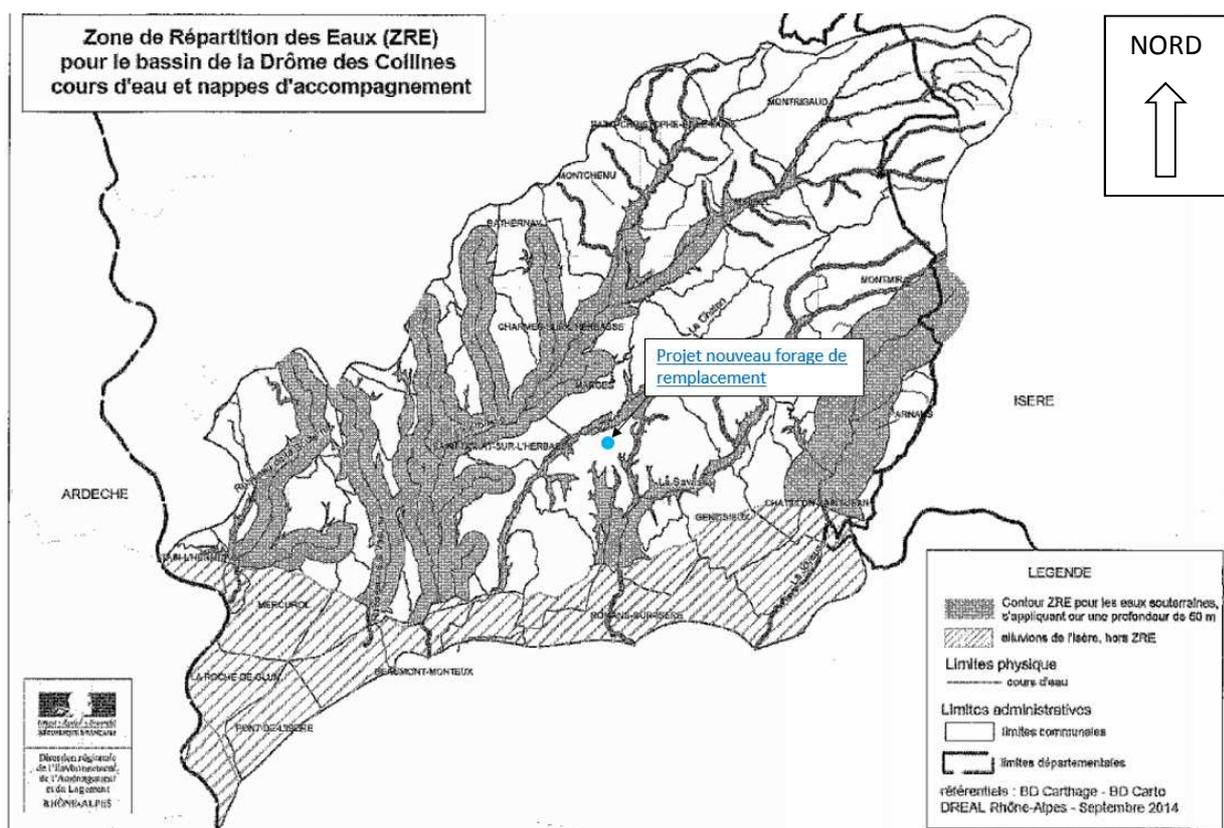
Compte tenu de la localisation des travaux envisagés ainsi que des mesures de protection qui seront mises en œuvre, le présent projet sera sans incidences sur le fonctionnement de la ZNIEFF identifiée.

IV.3.3. Zone de Répartition des Eaux

Le future localisation géographique du point de prélèvement est situé à environ 1 km du cours d'eau de l'Herbasse, ce nouveau forage sera situé **hors du périmètre de la Zone de Répartition des Eaux¹ ZRED31 « Bassin de la Drôme des collines »** présent à proximité du site visant les eaux superficielles du bassin versant de la Drôme des Collines ainsi que les nappes d'accompagnement des différents cours d'eau du bassin versant (cf. arrêté inter-préfectoral n° 2014-352-0005 du 17/12/2014 et n° 2014-363-0021 du 29/12/2014)

Le futur forage sera donc situé en dehors de cette ZRE délimitée localement (de Charmes à la rencontre des alluvions de l'Isère) par une bande d'une largeur de 500 m de part et d'autre du cours d'eau de l'Herbasse. Compte-tenu de sa position géographique (hors ZRE), **l'exploitation de ce forage (prévue à un débit supérieur à 8 m³/h) ne donc sera pas soumise à autorisation** conformément aux articles R214-1 à 9 du Code de l'environnement et notamment la rubrique 1.3.1.0 du décret n°2006-880 du 17 juillet 2006. **Aucune mesure restrictive quantitative ne sera applicable sur ce forage en relation avec cet arrêté.**

Figure 20 : Zones de répartitions des eaux pour le bassin « Drôme des Collines »



¹ Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins".

IV.3.4. Périmètres de protection des captages

Le site d'implantation du futur forage est situé hors des périmètres de protection définis pour les ouvrages locaux. Néanmoins, il convient de noter la présence de trois captages AEP recensés dans un rayon de 3 kilomètres autour du projet.

Les ouvrages les plus proches sont ceux de Saint Donat sur l'Herbasse (n° BSS 07944X0042 et n° 07944X0010), situés à environ 2,5 km au sud-est du projet et les captages de Charmes sur l'Herbasse situés à environ 3 km au nord/nord-est du projet.

A noter la présence des captages privés (F1, F2) exploités par REFRESCO à environ 0,5 km du projet du nouveau forage de remplacement. Il est rappelé que le projet éloignera le prélèvement de ces captages.

Leur localisation et les périmètres de protection sont reportés sur les figures ci-après.

Figure 21 : Localisation des captages AEP de Saint Donat Sur l'Herbasse (source : ARS 26)

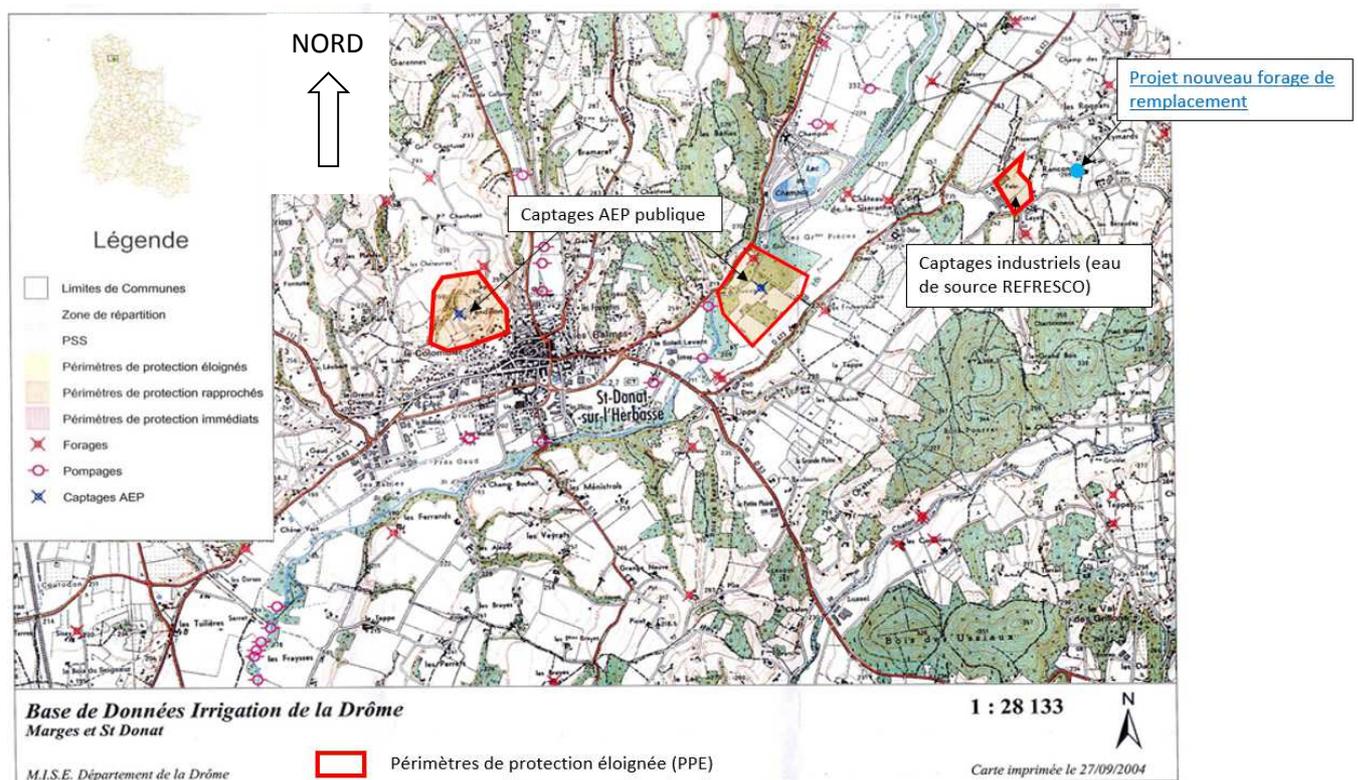
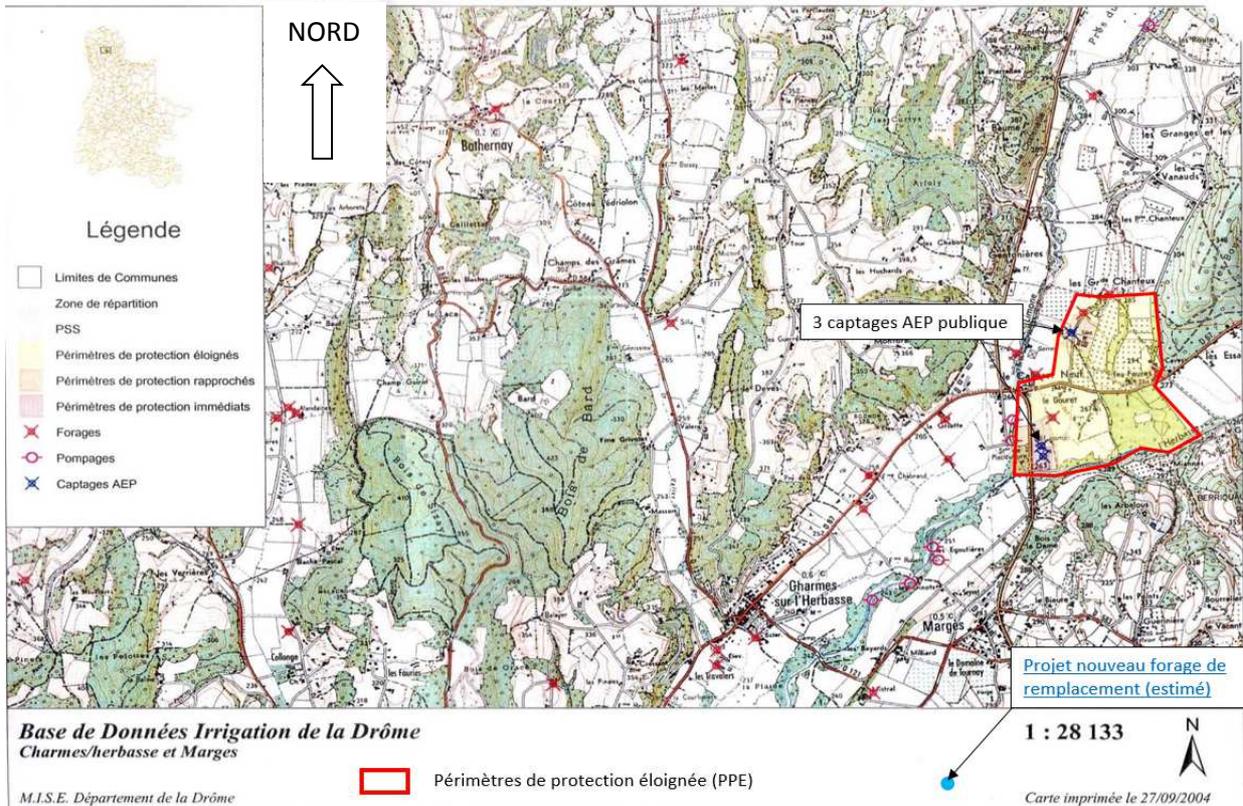


Figure 22 : Localisation des captages AEP de Charmes Sur l'Herbasse (source : ARS 26)



V. CONCLUSION

Les travaux de réalisation du nouveau forage agricole, des pompages d'essai sont prévus entre décembre 2018 et avril 2019 destiné à se substituer au forage agricole défectueux, nommé RANCONNET-LAYAT actuellement exploité par le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID).

Du point de vue environnemental, le nouveau forage sera implanté en bordure d'une parcelle agricole et à une distance minimale de 450 m de tout autre captage d'eau souterraine.

Du point de vue hydrogéologique, la nappe cible du présent projet est celle contenue dans la formation de la Molasse Miocène du Dauphiné (code masse d'eau FRDG219).

Aucune incidence sur l'environnement n'est attendue que ce soit en phase de réalisation ou en phase d'exploitation à partir du nouvel ouvrage au vu des caractéristiques hydrodynamiques locales et de la distance (> à 450 m) de tout autre point de prélèvement des eaux souterraines. Par ailleurs, la conception de l'ouvrage et les mesures de protection en surface permettront une sécurisation de la ressource en eau souterraine.

Le comblement dans les règles de l'art du forage défectueux actuel impliquera très probablement une amélioration progressive de la qualité de la nappe constituant l'objectif premier de ce projet. En outre, le volume prélevé par le forage de remplacement restera le même n'induisant aucune pression supplémentaire sur la ressource en eau souterraine.

Il est par ailleurs précisé que le projet consiste à réaliser le forage de remplacement entre décembre 2018 et avril 2019 selon le planning suivant :

- Saison d'irrigation 2018 (avril à octobre) : **fin d'exploitation du forage RANCONNET-LAYAT** ;
- Inter-saison : novembre à mars : réalisation du forage de remplacement et validation du fonctionnement sur le réseau d'irrigation puis **abandon par comblement du forage RANCONNET-LAYAT** ;
- Saison d'irrigation 2019 (à partir d'avril à octobre) : **mise en service du nouveau forage**.

L'EFFICACITÉ

à cœur

Projet de protection de la ressource
en eau

Remplacement du forage agricole
Ranconnet

Commune de « Margès » (26)

Annexes

**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation éventuelle d'une
évaluation environnementale**

**Complément au dossier
n°2018-ARA-DP-1518**

REDACTION	DIFFUSION	
Rédigé par	Document	cerfa_14734-03_Complément
M. VERNHES	Nombre de pages	4
	Diffusion le	03/10/2018



I. OBJET

En date du 03/10/2018, une demande de complément concernant le dossier "cas par cas" : remplacement d'un forage agricole défectueux à Margès (26) / n° 2018-ARA-DP-1518 est transmise par l'email reporté ci-après :

De : "Autorité-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE émis par DAGORN Gaëlle - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" [<mailto:gaelle.dagorn.-ae-dreal-ara@developpement-d>]

Envoyé : mercredi 3 octobre 2018 10:10

À : Julien Point <Julien.Point@refresco.com>

Objet : Demande de complément concernant le dossier "cas par cas" : remplacement d'un forage agricole défectueux à Margès (26) / n° 2018-ARA-DP-1518

Bonjour,

En application des articles L.122-1 et R.122-3 du code de l'environnement (projet), vous m'avez transmis pour examen le dossier en objet. Ce dossier a été reçu à la DREAL le 25/09/2018 mais ne peut être considéré comme complet à ce jour.

Aussi, afin que votre demande puisse être instruite, je vous demande de bien vouloir envoyer les compléments suivants : - **détail des "mesures de protection" indiquées dans le formulaire (p.10) et dans l'annexe (p.33)**

Afin que votre demande puisse être instruite, je vous remercie de transmettre votre réponse, par retour de mail à l'adresse ci-dessus (ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr).

Le délai d'instruction de 35 jours prévu pour vous informer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service du dossier complet.

Gaëlle DAGORN est à votre disposition pour tout échange si nécessaire.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale
ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Le présent document constitue la réponse à cette demande de compléments.

II. COMPLEMENTS AU DOSSIER SUR LES « MESURES DE PROTECTION »

II.1. Conception et réalisation du nouvel ouvrage

La conception et réalisation sera réalisée dans les règles de l'art conformément à la norme en vigueur (NFX10-999 d'avril 2007) conformément aux prescriptions réglementaires de l'arrêté interministériel du 11/9/2003 relatif à la rubrique 1.1.0 de la nomenclature eau : sondage, forage, puits, ouvrage souterrain non domestique.

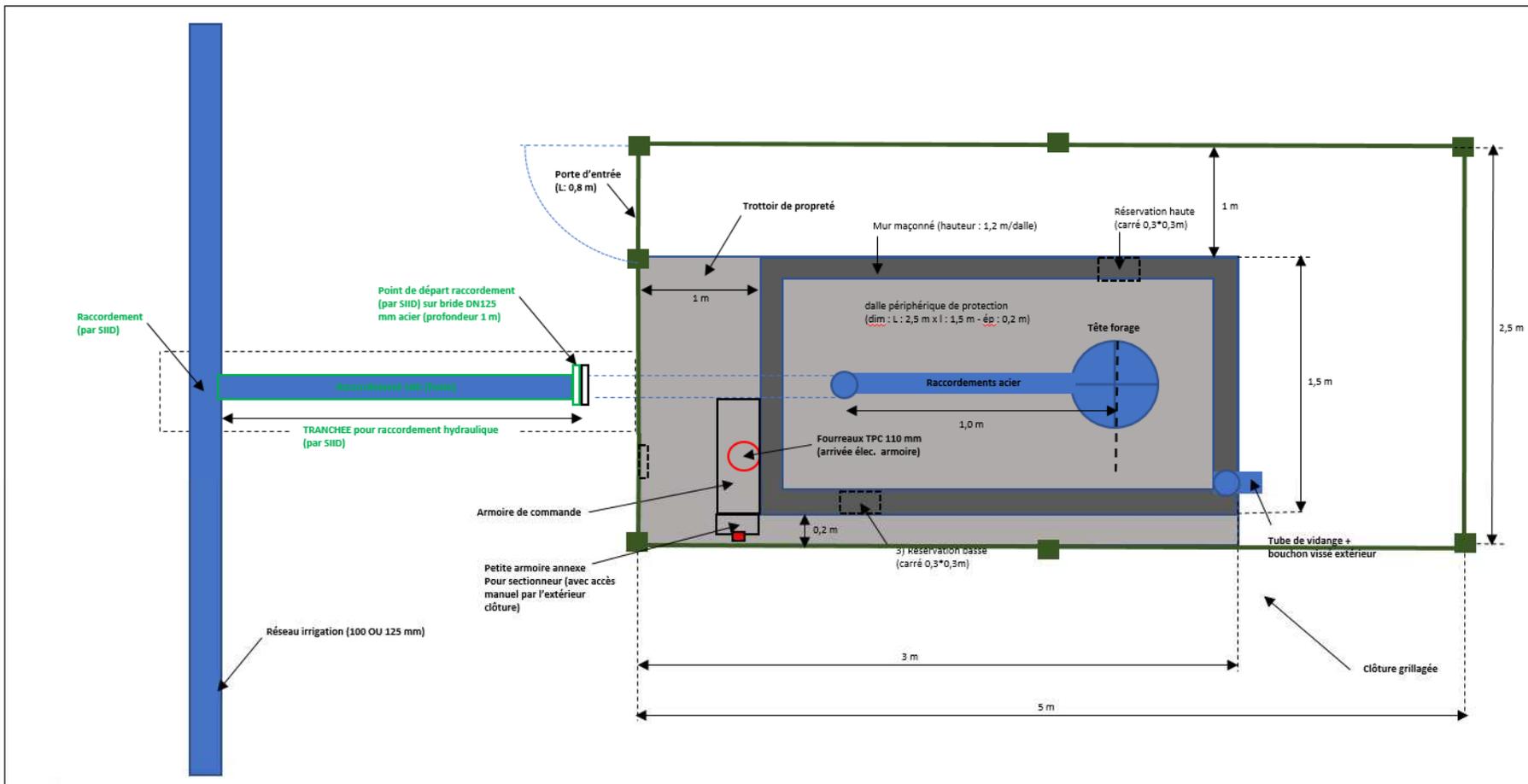
II.2. Equipements de protection en surface

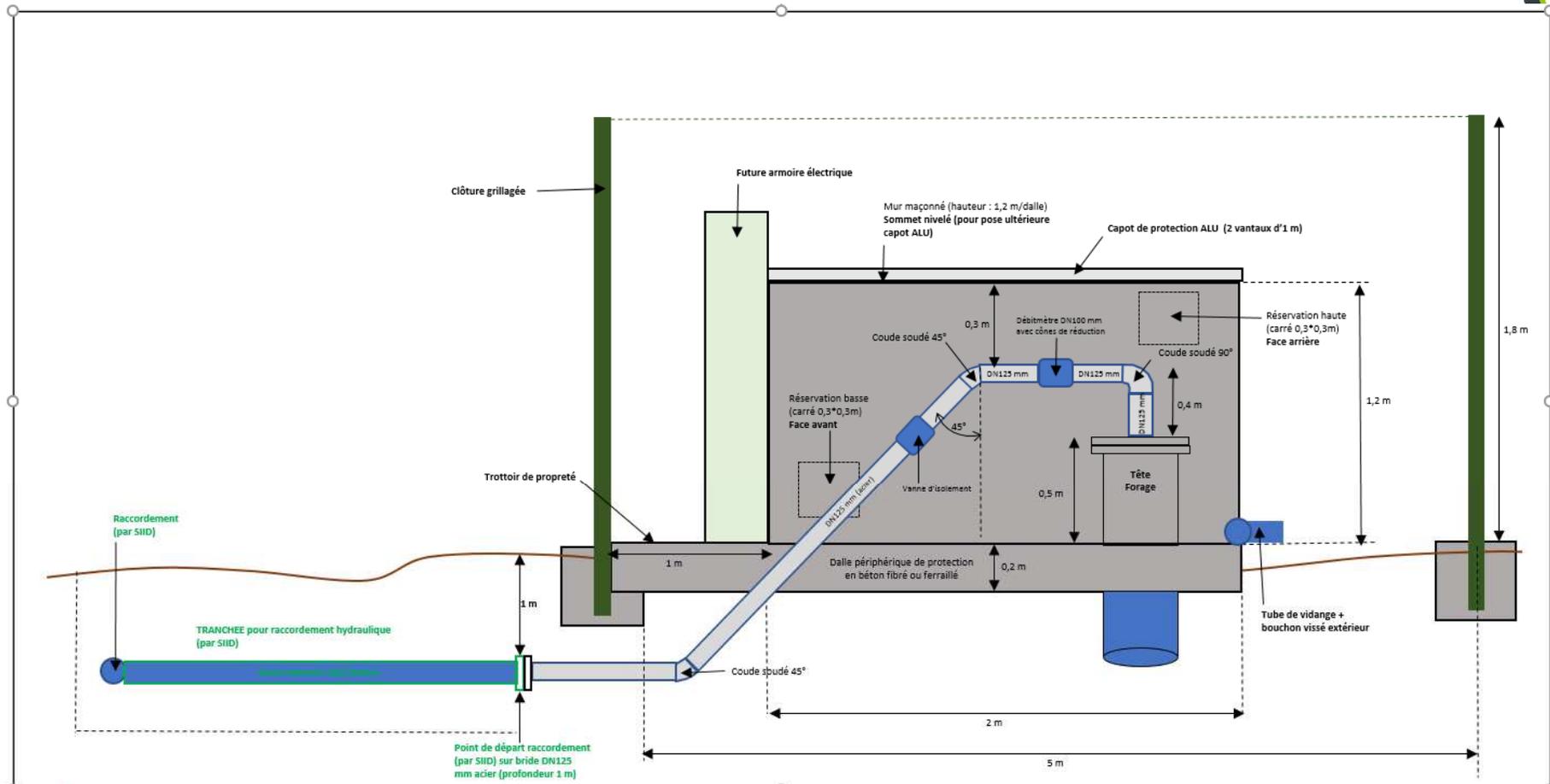
Afin d'interdire toute contamination de la ressource en eau à partir de la surface, l'ouvrage sera protégé par les éléments suivants :

- ✓ **Une tête de protection** constituée d'un tubage Ø340 mm acier galvanisé revêtu par peinture époxy 2 couches intérieur/extérieur, placée de -0,5 à +0,5 m/sol et équipé d'une bride et tampon plein boulonné avec joint d'étanchéité ;
- ✓ **Une dalle béton périphérique de protection** (2,5*1,5 m - épaisseur 0,2 m) soit ferrillée soit fibrée (polypropylène dosé à 350 kg/m³ avec pente radiale 1% et finition talochée avec mise en place de 2 gaines TPC 110mm (pour réservation raccordement) et d'une réservation (Ø150 mm) pour futur tubage de raccordement au réseau ;
- ✓ **Un abri de protection maçonné** (2,5*1,5 m - hauteur 1,2 m) équipé de deux grilles d'aération (0,3*0,3) et d'un **capot étanche** de type aluminium à double vantaux **cadernassé** et deux grilles d'aération situés en position haute et basse et sur deux faces opposées. Un tubage de vidange des eaux sera placé à la base de la maçonnerie. Celui-ci sera obturé sur son extrémité extérieure par un bouchon vissé
- ✓ **Une clôture périphérique** au local dont les dimensions seront de 5 x 2,5 m et d'une hauteur de 1,8 m hauteur. La clôture sera constituée par poteaux (≈6) avec ancrage au sol par plot béton (hauteur 1,8 m et sections d'environ 70*90 mm) et des panneaux rigides (Ø fil : 4 à 4,2mm) de maille : 50mm x 200mm de composition : acier galvanisé, peinture plastifiée.

Les plans projet sont reportés à titre indicatif ci-après :

L'EFFICACITÉ à cœur





Vue en coupe
« Dalle et local de protection du futur forage »



AFFAIRE : Remplacement forage Ranconnet

N°: A180052

Auteur : Utilities Performance – M. VERNHES

Version : plan.gc_V3 Date : 06/06/2018